



ASSAINISSEMENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE 2015

SOMMAIRE

PARTIE 1 : COMMUNE DE LIZAC	4
Préambule	5
I. Synthèse de l'année 2015	7
I.1. Les chiffres clés	7
I.2. Les indicateurs de performance	8
I.3. Les faits marquants de l'année	9
II. Indicateurs techniques	9
II.1. Les usagers	9
II.1.1. Bilan usagers	9
II.1.2. Les indicateurs usagers	9
II.2. La collecte et le transport des effluents	10
II.2.1. Le réseau de collecte	10
II.2.2. L'exploitation du réseau	10
II.2.3. Les indicateurs liés au réseau de collecte	10
II.3. L'épuration des effluents	12
II.3.1. Caractéristiques de la station d'épuration	12
II.3.2. Charges entrantes	12
II.3.3. Rejets de la station d'épuration	13
II.3.4. Boues	13
III. Indicateurs financiers	14
III.1. Tarification et facturation	14
III.2. Réalisations budgétaires 2015	15
III.2.1. Section de fonctionnement	15
III.2.2. Section d'investissement	15
III.3. Perspective d'investissement à compter de 2016	16
PARTIE 2 : COMMUNE DE MOISSAC	17
Préambule	18
I. Synthèse de l'année 2015	20
I.1. Les chiffres clés	20
I.2. Les indicateurs de performance	21
I.3. Les faits marquants de l'année	22

II. Indicateurs techniques	23
II.1. Les usagers	23
II.1.1. Bilan usagers	23
II.1.2. Les indicateurs usagers	24
II.2. La collecte et le transport des effluents	25
II.2.1. Le réseau de collecte	25
II.2.2. L'exploitation du réseau	25
II.2.3. Pluviométrie	26
II.2.4. Les indicateurs liés au réseau de collecte	26
II.3. Suivi des rejets directs	28
II.4. L'épuration des effluents	30
II.4.1. Caractéristiques de la station d'épuration	30
II.4.2. Charges entrantes et rendements épuratoires	31
II.4.3. Rejets de la station d'épuration	36
II.4.4. Sous produits	38
III. Indicateurs financiers	40
III.1. Tarification et facturation	40
III.1.1. Collecte et traitement des eaux usées	40
III.1.2. Branchement et Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)	41
III.2. Réalisations budgétaires 2015	41
III.2.1. Section de fonctionnement	41
III.2.2. Section d'investissement	43
III.3. Perspective d'investissement à compter de 2016	45
III.4. L'état de la dette	45
Annexes	47

Annexe 1 : Etat de la dette

Annexe 2 : Rapport de l'Agence de l'eau

PARTIE 1

RAPPORT SUR



LA COMMUNE DE LIZAC

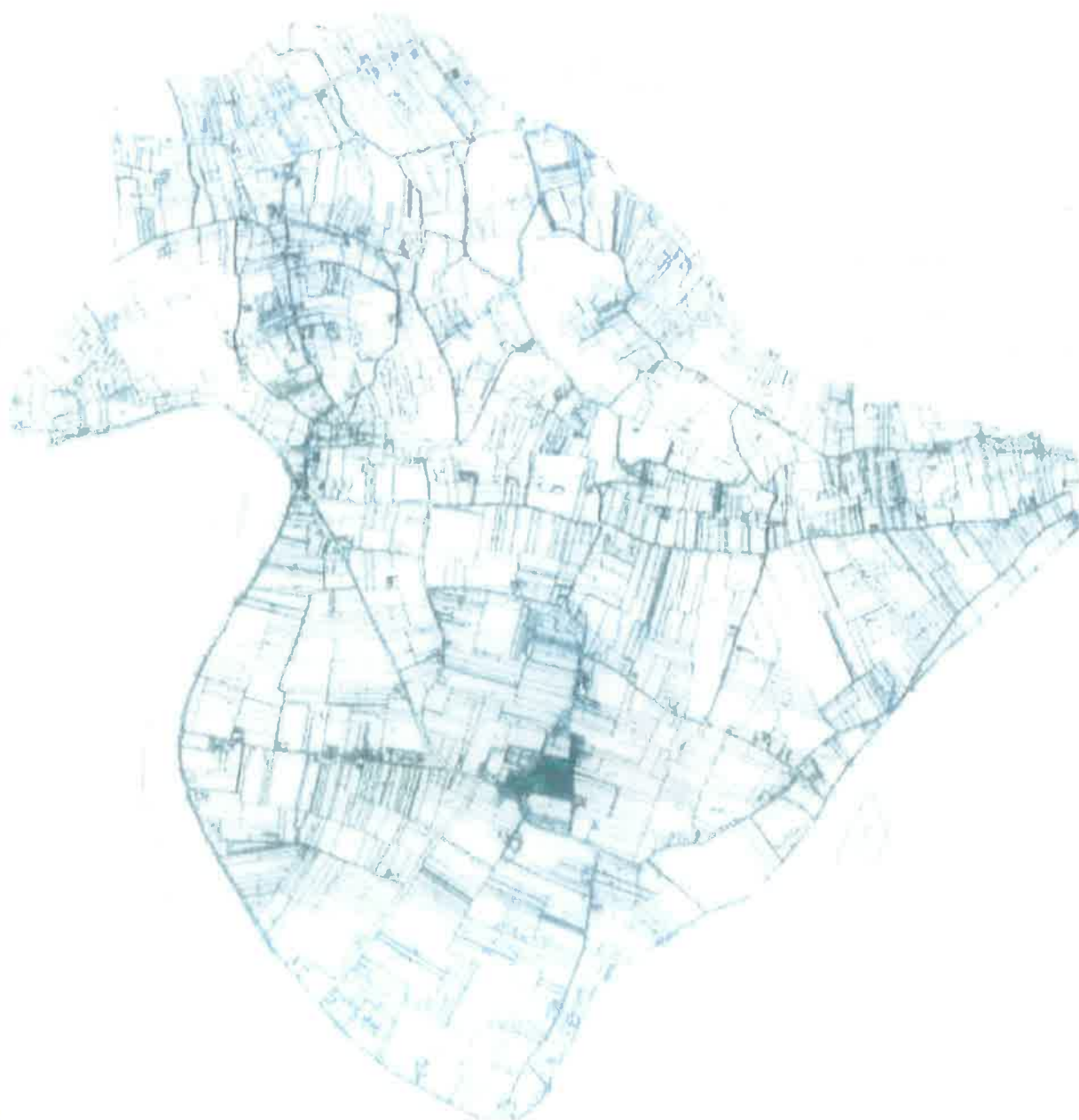
PREAMBULE

Conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Lizac a délimité les zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Ce découpage est effectué en fonction de nombreux critères dont celui de la dispersion de l'habitat et de sa situation géographique.

Ce zonage d'assainissement permet d'assurer une épuration adaptée au rejet et au contexte local. Il concilie donc développement urbain et préservation de l'environnement.

Visualisation du zonage d'assainissement approuvé le 17 octobre 2005 par le conseil municipal



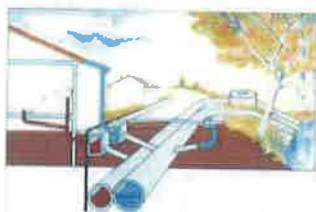
Zonage d'assainissement collectif

Assainissement collectif :

Dans les zones en assainissement collectif, les eaux usées sont collectées par un ensemble de canalisations puis acheminées vers une station d'épuration pour y être traitées avant d'être rejetées au milieu naturel.

Sur le territoire de Lizac, tout le réseau est de type séparatif.

Réseau séparatif :



Il est constitué de deux canalisations : l'une collecte les eaux pluviales et les rejette au milieu naturel, l'autre collecte les eaux usées et les achemine vers la station d'épuration

L'assainissement collectif est géré en régie par le service assainissement du SIEPA Moissac-Lizac et fait l'objet du présent rapport.

Assainissement non collectif :

Dans les zones en assainissement non collectif, chaque habitation doit être équipée d'une installation autonome dite aussi individuelle ou d'assainissement non collectif, pour traiter individuellement ses eaux usées domestiques.



I. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

I.1. Les chiffres clés

37 abonnés desservis au 31 décembre 2015.

1 Station d'épuration de 130 équivalents-habitants gérée en régie via un contrat de prestation de service

3 631 m³ d'eau assujettis à la redevance assainissement.

16 m³ de boues brutes issues de la station d'épuration.

1.377 km de réseau séparatif géré en régie

Prix de l'assainissement : **1.06** €/m³

I.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2014	2015	2015
Caractéristiques techniques du service	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		97	100	101
	-	Nombre d'usagers assujettis à la redevance ou à la taxe		36	37	37
	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		0	0	0
	-	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire	Km	0	0	0
	-	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type séparatif	km	1.377	1.377	1.377
	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonnes brutes	8	15	16
Prix	D204.2	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€TTC/m3	1.05	1.05	1.06
Indicateurs de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	75%	75%	75%
	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-	75*	75	75
	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Information police de l'eau
	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Information police de l'eau
	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Information police de l'eau
	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100	100
	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	/1000 abonnés	0	0	0
	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	/100 km de réseau	0	0	0
	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0	0	0
	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		100%	100%	100%
	P258.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0	0
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	oui	Oui	oui
Actions de solidarité et de coopération	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m3	0	0	0

I.3. Les faits marquants de l'année

Général :

Pas de fait marquant pour 2015.

Le réseau d'assainissement / les postes de relèvement :

Pas de fait marquant pour 2015.

La station d'épuration :

Réalisation d'un escalier d'accès à la station d'épuration en béton.

Le fossé exutoire de la step a été curé.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. Les usagers

II.1.1. Le bilan usagers

Nombre et catégories d'usagers

Le nombre d'abonnés est de 37 au 31 décembre 2015, ce qui représente environ 101 habitants desservis.

Volumes assujettis

Le volume assujetti à la redevance assainissement est de 3631 m³. Il représente 16.3 % du volume d'eau consommé.

II.1.2. Les indicateurs usagers

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein du SIEPA Moissac-Lizac. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2015.

II.2. La collecte et le transport des effluents

II.2.1. Le réseau de collecte

	2011	2012	2013	2014	2015
Longueur totale du réseau (m)	1 377	1 377	1 377	1 377	1377
Réseau(m)					
Unitaire	0	0	0	0	0
Eaux usées	1 377	1 377	1 377	1 377	1377
Postes de relèvement	2	2	2	2	2

II.2.2. L'exploitation du réseau

L'objectif est d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'évacuation des eaux usées. Les missions principales assurées par le prestataire Véolia Eau puis par le service assainissement du SIEPA sont les suivantes :

- Surveillance et télégestion des postes de relèvement
- Entretien des postes de relèvement

II.2.3. Les indicateurs liés au réseau de collecte

Taux de desserte du réseau

	2015
Abonnés desservis	37
Nombre potentiel d'abonnés	49
Taux de desserte	75.5%

Remarque : Le nombre potentiel d'abonnés a été calculé en fonction de la capacité de la station d'épuration et du nombre moyen d'habitants par logement.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2015
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux, linéaire, ...)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'altimétrie des canalisations	10
Localisation et description des ouvrages annexes	10
Inventaire annuel pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
Inventaire récapitulatif et localisant les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau et un document rendant compte de sa réalisation (date, état, moyen, réparation ou travaux effectués)	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation des canalisations (minimum 3 ans)	0
Total sur 120	75

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Est appelé point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions (préventive ou curative), quelle que soit sa nature et le type d'interventions requis (curage, lavage, mise en sécurité,...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions sur la partie privative des usagers dues à un défaut sur le réseau sur le réseau public sont à prendre en compte.

	2015
Nombre de points noirs	0
Linéaire de réseau (km)	1.377
Taux de points noirs par 100 km de réseau	0

Taux de débordement d'effluents dans les locaux d'usagers

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordement d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public, rapporté à 1000 habitants desservis.

Au cours de l'année 2015, aucune demande d'indemnité n'a été enregistrée. Ce taux est donc de 0.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Aucun renouvellement de réseau n'a été réalisé de 2010 à 2015 puisque le réseau a été réalisé en 2010. Par conséquent, ce taux est de 0.0%.

II.3. L'épuration des effluents

La pollution des eaux usées qui arrivent à la station d'épuration est mesurée par plusieurs paramètres qui sont :

- Les Matières En Suspension (MES) représentant la part non soluble directement décantable.
- La Demande Biologique en Oxygène en 5 jours (DBO5) : représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour qu'ils puissent assimiler (manger) les matières en solution.
- La Demande Chimique en Oxygène (DCO) : représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder chimiquement (dégrader) les matières en solution biodégradables mais aussi non biodégradables.
- L'azote global ou total (NGL) représente toutes les formes de l'azote contenu dans les eaux usées (matières organiques, ammonium, nitrites et nitrates).
- Le phosphore total (Pt) représente toutes les formes de matières et de molécules renfermant du phosphore (matières organiques, polyphosphates,...)

II.3.1. Caractéristiques de la station d'épuration

La station d'épuration de Lizac a été mise en service en juin 2010. Sa capacité est de 130 équivalents-habitants (eh).

Le rejet s'effectue dans un canal d'infiltration qui alimente un massif d'infiltration souterrain (de 20x30 m).

Procédé et équipement de traitement de la station d'épuration :

Procédé :	Disques biologiques
Prétraitement :	Canal de dégrillage Fosse toutes eaux (Volume : 40 m ³)
Traitement biologique	Disques biologiques rotatifs (780 m ²)
Filtration :	Filtre tambour (surface filtrante réelle : 2.4 m ²)
Traitement des boues :	néant

II.3.2. Charges entrantes

Charge hydraulique :

La capacité nominale hydraulique de la station d'épuration est de 19.5 m³/j avec un débit de pointe de 3 m³/h.

Charges de pollution :

Les charges nominales de pollution en entrée de la station sont les suivantes :

- DBO5 : 7.8 kg/j
- DCO : 15.6 kg/j
- MES : 11.7 kg/j

Les biodisques de la station sont assez peuensemencés traduisant une faible charge organique.

II.3.3. Rejets de la station d'épuration

En application de l'arrêté du 22 juin 2007 (article 17) :

	Concentration maxi	Nombre de mesures à réaliser
DBO	35 mg/L	1fois tous les 2 ans
DCO		1fois tous les 2 ans
MES		1fois tous les 2 ans
Azote global NGL		
Phosphore total Pt		

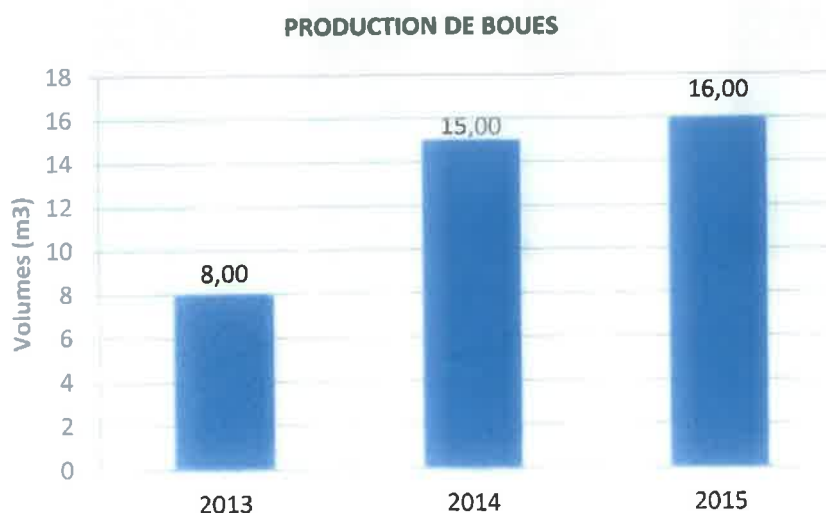
Le tableau suivant présente la qualité du rejet des années 2012 et 2015 :

	Concentration maxi	Auto-surveillance annuelle (SATESE) 29/11/2012	Résultat analyses (6/12/ 2012)	Auto-surveillance annuelle (SATESE) 05/12/2013	Auto-surveillance annuelle (SATESE) 08/12/2014	Auto-surveillance annuelle (SATESE) 26/11/2015
DBO	35 mg/L	25 mg/L	4 mg/L	8.5 mg/L	12 mg/L	30 mg/L
DCO		78 mg/L	62 mg/L	87 mg/L	63 mg/L	187 mg/L
MES		11 mg/L	4.8 mg/L	25 mg/L	53 mg/L	118 mg/L
Azote global NGL		50.5 mg/L	33.4 mg/L	47.9 mg/L	84.8 mg/L	90.7 mg/L
Phosphore total Pt		6.25 mg/L	0.95 mg/L	11.1 mg/L	7.45 mg/L	10.5 mg/L

La concentration en matières en suspension (MES) est un peu élevée et traduit des départs de floc qui vont s'accumuler dans le fossé. Ce fossé a été curé au mois de septembre 2015.

II.3.4. Boues

La production de boues brutes pour l'année est de 16 m³ (15m³ en 2014).



L'ensemble des boues produites ont été évacuées et traitées conformément à la réglementation en vigueur

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Tarification et facturation

Collecte et traitement des eaux usées

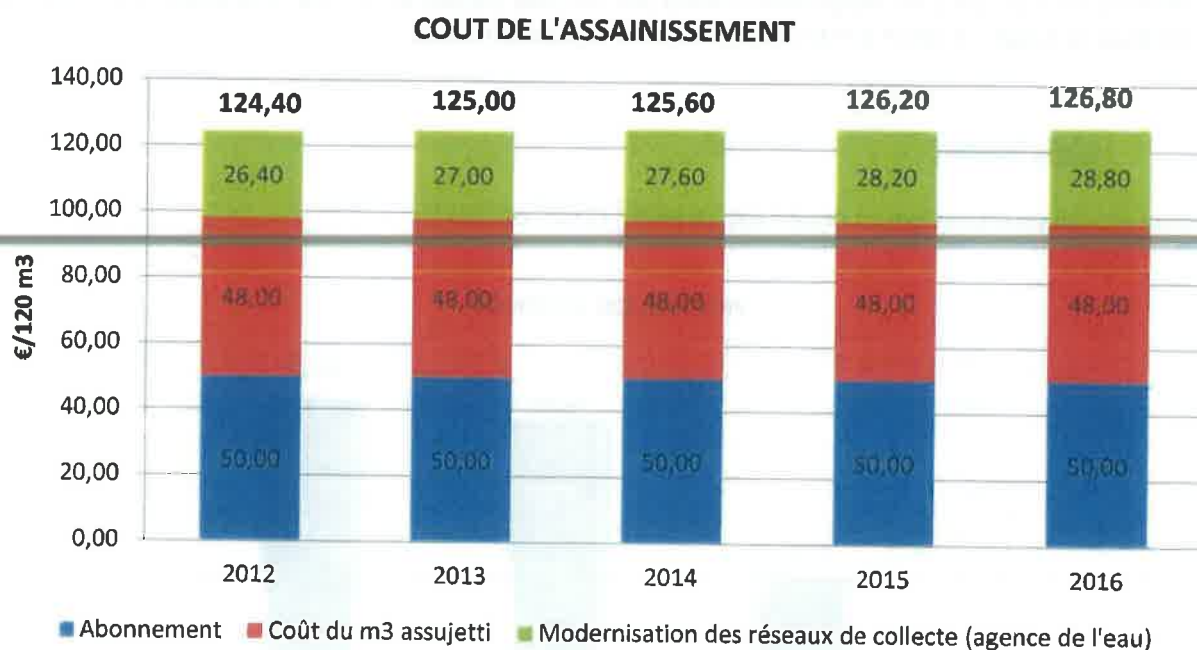
Le tarif du service assainissement collectif des eaux usées comprend une part fixe et deux parts variables :

- La part fixe qui est versée au budget du SIEPA Moissac-Lizac et qui permet au syndicat d'exploiter le service. Celle-ci est appelée abonnement.
- La part variable qui est versée au budget du SIEPA Moissac-Lizac et qui permet au syndicat d'exploiter le service. Celle-ci est appelée redevance assainissement.
- La redevance perçue par l'Agence de l'eau Adour Garonne de modernisation des réseaux de collecte.

	2012	2013	2014	2015	2016
Abonnement	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Coût du m3 assujetti	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
Modernisation des réseaux de collecte	0,220	0,225	0,230	0,235	0,240
Total unitaire (€/m3)	1,04	1,04	1,047	1,052	1,057
Variation par rapport à l'année précédente	2,37%	0,48%	0,48%	0,48%	0,48%

Les parts variable et fixe du SIEPA n'ont pas été augmentées depuis la mise en place de l'assainissement collectif. Le montant global de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées a, quant à lui, augmenté de 0.48 % en 2015 du fait de l'augmentation de 2.13% de la redevance « modernisation des réseaux de collecte ».

Pour une consommation moyenne de 120 m³ annuelle, le coût de l'assainissement des eaux usées est de 126.20 € au 1er janvier 2015 et de 126.80 € au 1er janvier 2016 comme le montre le graphique suivant.



III.2. Réalisations budgétaires 2015

III.2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses :

	2014	2015
Charges courantes	2 867,70	713,60
Intérêt de la dette		28 601,30
Dépenses réelles d'exploitation	2 867,70	29 314,90
Amortissement des biens	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement	2 867,70	29 314,90

Les charges courantes comprennent le coût de la prestation de services réalisée par Véolia Eau pour l'entretien de la station d'épuration et les postes de refoulement et le coût du recouvrement de la redevance assainissement par Véolia-Eau.

Il est à noter que sur l'année 2014, une partie des dépenses a été réalisée par la commune de Lizac.

Les recettes :

Les recettes proviennent des produits de l'activité du service de l'eau c'est-à-dire de la redevance assainissement (parts fixes et variables communales) facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé.

	2013	2014	2015
Redevance assainissement	4053.40	664.12	3148.21

Il est à noter que sur l'année 2014, une partie des recettes a été perçue par la commune de Lizac d'où une différence importante avec le chiffre de 2015.

III.2.2. Section d'investissement

Les dépenses :

	2014	2015
Equipement et travaux	0,00	0,00
Remboursement capital dette	1 344,26	32 918,82
Dépenses réelles	1 344,26	32 918,82
Amortissement des subventions	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	1 344,26	32 918,82

Il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2015.

Par conséquent, la seule dépense d'investissement réalisée en 2015 est le remboursement du capital des emprunts.

Il est à noter que sur l'année 2014, une partie du remboursement de la dette a été réalisée par la commune de Lizac d'où une différence importante avec le chiffre de 2015.

Les recettes :

Aucune recette d'investissement n'a été relevée en 2015.

III.3. Perspective d'investissement à compter de 2016

Le réseau d'assainissement

Néant

La station d'épuration

Néant

PARTIE 2

RAPPORT SUR



LA COMMUNE DE MOISSAC

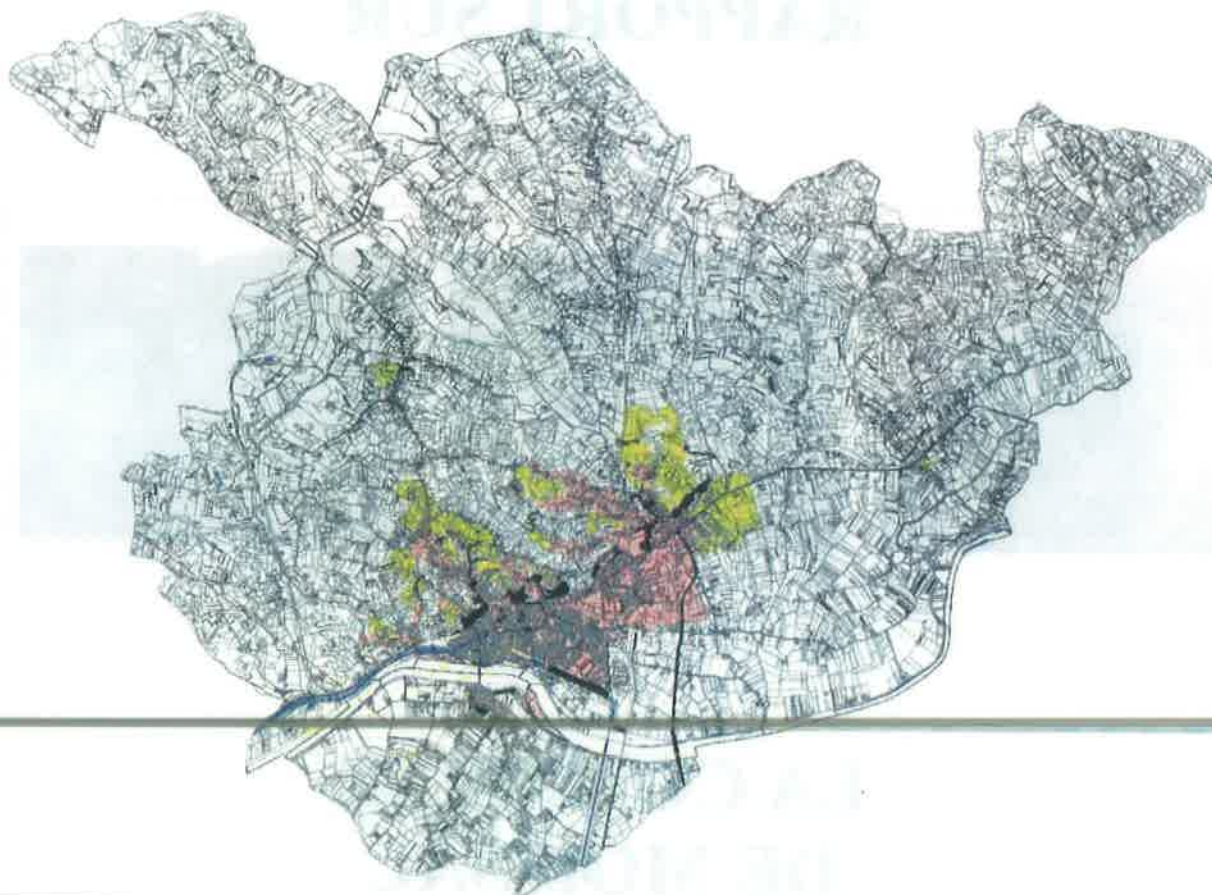
PREAMBULE

Conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Moissac a délimité les zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Ce découpage est effectué en fonction de nombreux critères dont celui de la dispersion de l'habitat et de sa situation géographique.

Ce zonage d'assainissement permet d'assurer une épuration adaptée au rejet et au contexte local. Il concilie donc développement urbain et préservation de l'environnement.

Visualisation du zonage d'assainissement approuvé le 23 avril 2009 par le conseil municipal



Légende :

	Zone d'assainissement collectif existant		Zone d'assainissement collectif : extension future
	Zone d'assainissement non collectif		

Assainissement collectif :

Dans les zones en assainissement collectif, les eaux usées sont collectées par un ensemble de canalisations puis acheminées vers une station d'épuration pour y être traitées avant d'être rejetées au milieu naturel.

Sur le territoire de Moissac, il existe deux types de réseaux : unitaire et séparatif.

Réseau unitaire :



Réseau séparatif :



Il est constitué d'une seule canalisation qui collecte toutes les eaux usées et pluviales pour les acheminer vers la station d'épuration

Il est constitué de deux canalisations : l'une collecte les eaux pluviales et les rejette au milieu naturel, l'autre collecte les eaux usées et les achemine vers la station d'épuration

L'assainissement collectif est géré en régie par les services du SIEPA Moissac-Lizac et fait l'objet du présent rapport.

Assainissement non collectif :

Dans les zones en assainissement non collectif, chaque habitation doit être équipée d'une installation autonome dite aussi individuelle ou d'assainissement non collectif, pour traiter individuellement ses eaux usées domestiques.



Sur la commune de Moissac le service d'assainissement non collectif est géré par la communauté des communes Castelsarrasin-Moissac.

I. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

I.1. Les chiffres clés

4 124 abonnés desservis au 31 décembre 2015,
représentant une stagnation par rapport à 2014.

561 137 m³ d'eaux usées traités, soit une
diminution de 21.2% par rapport à l'année 2014.

5 835 mètres de canalisation
curés en préventif.

1 Station d'épuration de 12 000
équivalents-habitants gérée en régie par
le service

447 384 m³ d'eau assujettis à la
redevance assainissement, soit une augmentation
de 1.5 % par rapport à 2014.

462.9 tonnes de boues brutes
issues de la station d'épuration, soit une
baisse de 25.5% par rapport à l'année
2014.

79.3 km de réseaux gérés en régie par le service
avec :

- 40 km de réseaux séparatifs
- 17 km de réseaux unitaires
- 21.4 km de réseaux pluviaux

Prix de l'assainissement : **1.49** €/m³

I.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2011	2012	2013	2014	2015
Caractéristiques techniques du service	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		8453	8473	8493	8520	8588
		Nombre d'usagers assujettis à la redevance ou à la taxe		4 091	4 101	4111	4124	4134
	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		2	2	2	2	2
		Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire	Km	16 972	16 972	16 972	16 972	16 972
		Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type séparatif	km	40 110	40 715	40 995	40 995	40 995
	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonnes de MS	105.97	117.29	140.89	100.61	76.47
Prix	D204.2	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€TTC/m ³	1.22	1.33	1.38	1.44	1.49
Indicateurs de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98.5	98.5	98.3	98.3	98.3
	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-			70*	70	70
	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Information police de l'eau
	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Information police de l'eau
	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Information police de l'eau
	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100
	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	/1000 abonnés	0	0	0	0	0
	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	/100 km de réseau	32	31	24	26	24
	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01
	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		88%	96%	96%	83%	71%**
	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	-	70	70	70	70	70

	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		9.49	10.24	10.63	14.06	15.92
	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0.53	0.37	0.59	0.53	0.83
	P258.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0	0	0	0
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	oui	oui	oui	oui	oui
Actions de solidarité et de coopération	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m3	0	0	149	477	400

* indice ayant changé de mode de calcul cf. détail dans rapport ci-après paragraphe II.2.4

** prise en compte des déversements directs au Tarn

I.3. Les faits marquants de l'année

Général

Une dégradation du recouvrement des factures apparaît cette année. En effet, compte tenu de la nouvelle réglementation en la matière et à la jurisprudence de ces derniers mois, il est interdit de recourir aux coupures d'eau. Cette dégradation devrait donc se poursuivre en 2016.

Le réseau d'assainissement / les postes de relèvement

Le système de collecte fonctionne bien, notamment grâce à la réalisation d'un entretien préventif important.

Un évènement tempétueux s'est déroulé dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 2015. Il a provoqué quelques inondations en centre ville (réseau unitaire). A la suite de celui-ci, une importante campagne de nettoyage a été réalisée sur tous les points critiques relevés.

A la suite des dysfonctionnements survenus en octobre 2014 au poste de la Dérocade, un détecteur de niveau haut du poste relié à une alarme Sofrel (pour alerter avant by-pass) a été mis en place et la pompe la plus ancienne a été remplacée par une pompe d'une capacité légèrement supérieure afin d'augmenter la marge de sécurité du poste..

Pour l'année 2016, il est prévu la réalisation d'un schéma directeur (y compris diagnostic réseau pluvial). L'objectif est, à terme, la réalisation d'un programme pluriannuel de renouvellement des équipements et du réseau.

La station d'épuration (y compris son déversoir en tête):

Un évènement tempétueux s'est déroulé dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 2015. Il a été à l'origine d'importantes perturbations dans la fourniture d'énergie électrique de plusieurs installations de la collectivité notamment la station d'épuration. Ce site a été classé en site prioritaire début 2016.

Le fonctionnement de la station d'épuration est dans son ensemble correct, les rendements épuratoires sont globalement conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 sur l'année 2015 lorsque les rejets du déversoir d'orage en tête de station ne sont pas pris en compte.

Cependant, lorsque ces derniers sont intégrés au calcul, les rendements épuratoires de la step sont non conformes, ce qui met nettement en évidence la trop grande importance des déversements directs au Tarn donc sans traitement.

Il est à noter que la modification des réglages du fonctionnement du déversoir d'orage de Saint Martin réalisée fin avril a un effet très positif sur l'épuration des effluents en diminuant très significativement les rejets directs au Tarn.

Un schéma directeur sur l'assainissement collectif ainsi que sur le pluvial sera débuté en 2016. Il conviendra également de poursuivre l'optimisation du fonctionnement du poste de Saint Martin afin de limiter les rejets au Tarn, maximiser les entrées à la station d'épuration et respecter le nombre maximum de 18 jours avec rejet et les rendements épuratoires prescrits.

Le débit de référence (débit pouvant être traité correctement par temps sec) de la step de Moissac recalculé à la suite des dernières modifications de la station d'épuration est de 3600 m³/j. Il reste cependant à déterminer précisément le débit de pointe acceptable par l'installation ce qui permettra d'ajuster les capacités des pompes du poste de relevage de St Martin.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. Les usagers

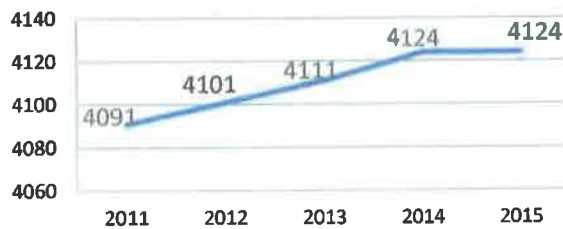
II.1.1. Le bilan usagers

Nombre et catégories d'usagers

Le nombre d'abonnés est de 4124 au 31 décembre 2015, ce qui représente environ 8588 habitants desservis.

Evolution du nombre de clients

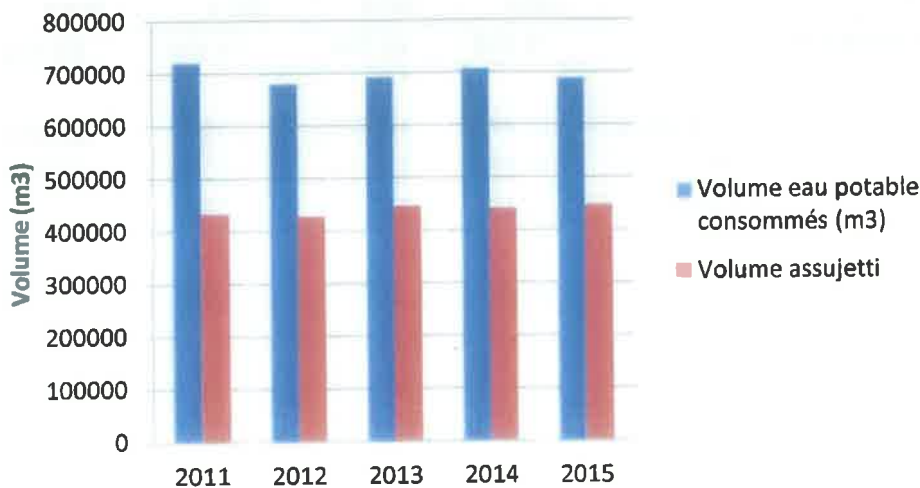
	2015
Nombre total d'abonnés	4124
Municipaux	64
Domestiques ou assimilés	4058
Autres que domestiques	2



Le nombre d'abonnés est stable par rapport à 2014.

Volumes assujettis à la redevance assainissement

EVOLUTION DES VOLUMES ASSUJETTIS



Le volume assujetti à la redevance assainissement augmente de 1.5% par rapport à 2014. Il représente 65 % du volume d'eau consommé, soit 3 % de plus qu'en 2014.

II.1.2. Les indicateurs usagers

Relation usagers

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein du SIEPA Moissac-Lizac. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2015.

Encaissement – Recouvrement

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)	0.53	0.37	0.59	0.53	0.83
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts	231	152	148	117	166
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	149	477	400

Données fournies par le délégataire de l'eau potable en charge de la facturation

Une dégradation du recouvrement des factures est à noter avec un taux qui augmente de 56.6%. En effet, la loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont désormais interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayé et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Par conséquent, cette dégradation devrait se poursuivre en 2016.

II.2. La collecte et le transport des effluents

II.2.1. Le réseau de collecte

	2011	2012	2013	2014	2015
Longueur totale du réseau (m)	78 459	79 064	79 344	79 344	79 344
Réseau gravitaire (m)					
Unitaire	16 972	16 972	16 972	16 972	16 972
Eaux usées	36 909	37 514	37 794	37 794	37 794
Eaux pluviales	21 377	21 377	21 377	21 377	21 377
Réseau de refoulement (m)					
Eaux usées	3 201	3 201	3 201	3 201	3 201
Postes de relèvement	12	12	12	12	12
Déversoir d'orage	1	1	1	1	1

II.2.2. L'exploitation du réseau

L'objectif est d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'évacuation des eaux usées et pluviales. Les missions principales sont les suivantes :

- Entretien des 3.8 km de réseaux visitables
- Gestion de l'ensemble des collecteurs non visitables de la commune et des bouches avaloirs
- Gestion des installations de pompage et de régulation du bassin d'orage

- Inspections caméra des collecteurs non visitables
- Surveillance et télégestion des postes de relèvement
- Etablissement des autorisations de déversement dans le réseau d'assainissement des effluents non domestiques

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire curé (m)	5 835	6 070	5 835	5910	5835
Linéaire du collecteur visitable nettoyé (m)	3 800	3 800	3 800	3800	3800
Avaloirs nettoyés	178	146	178	155	178
Nettoyage complet des postes de relèvement	1	1	1	1	1
Nombre de passages caméra réalisés	2	2	1	1	1
Nombre de contrôles de branchements	55	58	95	85	74
	2	0	8	2	2

Le linéaire de réseau curé de façon préventive a diminué de 1.3 % en 2015 par rapport à 2014.
Les contrôles de branchements ont diminué de 12.9% du fait de la baisse des ventes de biens.

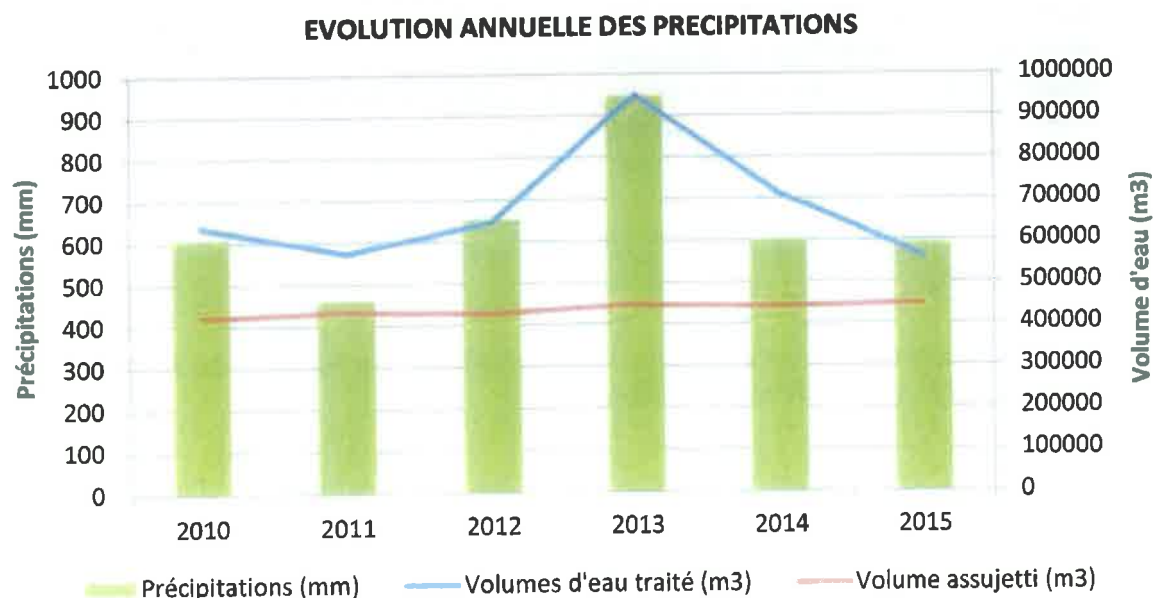
Entretien curatif :

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire curé (m)	800			200	1150
Interventions pour débouchage/nettoyage	18	18	11	21	34
Avaloirs nettoyés	38	26	10	7	25
Pompage des paniers de dégrillage des postes de relevage	48	36	31	44	53
Nettoyage poste de relevage (pour cause panne ou bouchage)	1	3	1	3	5

Globalement, il est à noter des problèmes récurrents de remplissage de paniers et bourrage de pompes des postes de relevage à cause du grand nombre de lingettes jetées au tout à l'égout.

II.2.3. Pluviométrie

Une partie du réseau étant unitaire, la pluviométrie fait l'objet d'un suivi journalier.



La pluviométrie sur l'année 2015 a été moins élevée qu'en 2014, avec une baisse de 1.5 %.

II.2.4. Les indicateurs liés au réseau de collecte

Taux de desserte du réseau

	2011	2012	2013	2014	2015
Abonnés desservis	4091	4101	4111	4124	4124
Nombre potentiel d'abonnés	4154	4164	4182	4195	4199
Taux de desserte	98,5%	98,5%	98,3%	98,3%	98,2%

Le taux de desserte du réseau est le même qu'en 2014.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2015
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux, linéaire, ...)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'altimétrie des canalisations	10
Localisation et description des ouvrages annexes	10
Inventaire annuel pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
Inventaire récapitulatif et localisant les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau et un document rendant compte de sa réalisation (date, état, moyen, réparation ou travaux effectués)	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation des canalisations (minimum 3 ans)	0
Total sur 120	70

Un diagnostic du réseau est planifié et budgétisé en 2016 dans le but de réaliser un nouveau plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement du réseau.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Est appelé point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions (préventive ou curative), quelle que soit sa nature et le type d'interventions requis (curage, lavage, mise en

sécurité,...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions sur la partie privative des usagers dues à un défaut sur le réseau public sont à prendre en compte.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de points noirs	18	18	14	15	14
Linéaire de réseau eaux usées (km)	57,1	57,7	58,0	58,0	58,0
Taux de points noirs par 100 km de réseau	32	31	24	26	24

Le taux de points noirs par 100 km a légèrement diminué en 2015 (équivalent à celui de 2013).

Taux de débordement d'effluents dans les locaux d'usagers

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisations présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordement d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public, rapporté à 1000 habitants desservis.

Au cours de l'année 2015, aucune demande d'indemnisation n'a été enregistrée. Ce taux est donc de 0 comme en 2014.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Linéaire de canalisations du réseau renouvelé	0	30	0	0	0	6
Taux de renouvellement	0,01%					

II.3. Suivi des rejets directs

Conformément à la réglementation, le déversoir d'orage de St Martin situé en tête de la station d'épuration, fait l'objet de mesure des débits rejetés au Tarn par temps de pluie, déversements réalisés par pompage.

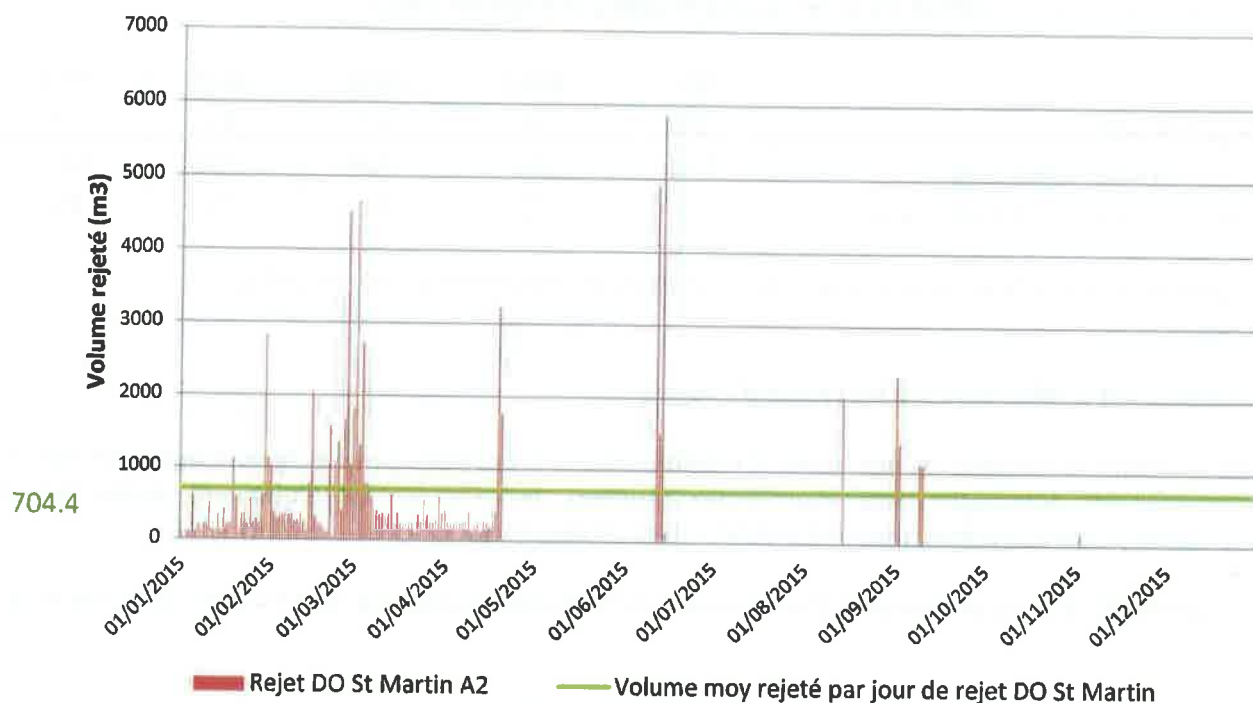
Cette mesure est effectuée par comptage du temps de fonctionnement de chacune des trois pompes en place et de leur capacité. Sur 2015, le volume déversé mesuré est de 83 822 m³ contre 212 663 m³ en 2014 (-60.6%), soit 242 heures (886 heures en 2014) de rejets comptabilisés sur l'année. Cette diminution est due à une pluviométrie moindre et à une modification du réglage de fonctionnement des pompes.

Ce déversement représente 13 % du volume total des eaux collectées sur la commune de Moissac (contre 23% en 2014).

Les volumes moyens rejetés par jour avec rejet au déversoir d'orage de Saint Martin sont :

	2012	2013	2014	2015
Volumes moy rejetés par jour de rejet (m ³)	1375	1633	1182	704

Suivi des volumes rejetés au Tarn – Année 2015



Des compteurs horaires ont été installés en avril 2012 sur les pompes afin de fiabiliser davantage les comptages.

Aucun déversement n'est réalisé par temps sec sauf en cas d'intervention sur les pompes (nettoyage, réparation, test) ou de dysfonctionnement important à la station d'épuration.

Un préleveur mobile réfrigéré (Bühler 2000) a été installé en fin d'année 2013 asservi à un détecteur de surverse et permet d'analyser le rejet régulièrement.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		2011	2012	2013	2014	2015
A. Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseau d'eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de poste de refoulement)	20	20	20	20	20
	Les points de déversements sont connus : le déversoir d'orage de St Martin et trop plein de PR					
	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	0	0	0	0	0
	Non réalisé					
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	20	20	20	20	20
	Des mesures de débit sont réalisées lors des déversements St Martin					
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007	30	30	30	30	30
	Réalisé sur le déversoir d'orage de St Martin					
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'épuration et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007	0	0	0	0	0
	Non réalisé					
B. Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatif	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0	0	0	0	0
	Non réalisé					
C. Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	0	0	0	0	0
	Non réalisé					
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10	10	10	10
	Le déversoir d'orage de St Martin est situé juste avant la station d'épuration. Des équipements de mesure du débit et de la pollution sont en place. Il reste cependant à fiabiliser ces mesures. De plus, un suivi de la pluviométrie est réalisé à la station d'épuration					
Total sur 120		70	70	70	70	70

Remarque : les parties B et C ne sont prises en compte que si 80 points sont obtenus pour la partie A

Autres déversements :

Aucun autre déversement n'a été enregistré durant l'année 2015.

A la suite des dysfonctionnements survenus en octobre 2014 au poste de relevage de la Dérocade, un détecteur de niveau haut du poste relié à une alarme Sofrel (pour alerter avant by-pass) a été mis en place en février 2015. De plus, la pompe la plus ancienne du poste a été remplacée, en septembre, par une pompe d'une capacité légèrement supérieure afin d'augmenter la marge de sécurité du poste.

II.4. L'épuration des effluents

La pollution des eaux usées qui arrivent à la station d'épuration est mesurée par plusieurs paramètres qui sont :

- Les Matières En Suspension (MES) représentant la part non soluble directement décantable.
- La Demande Biologique en Oxygène en 5 jours (DBO5) : représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour qu'ils puissent assimiler (manger) les matières en solution.
- La Demande Chimique en Oxygène (DCO) : représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder chimiquement (dégrader) les matières en solution biodégradables mais aussi non biodégradables.
- L'azote global ou total (NGL) représente toutes les formes de l'azote contenu dans les eaux usées (matières organiques, ammonium, nitrites et nitrates).
- Le phosphore total (Pt) représente toutes les formes de matières et de molécules renfermant du phosphore (matières organiques, polyphosphates,...)

II.4.1. Caractéristiques de la station d'épuration

La station d'épuration de Moissac a été mise en service le 1^{er} mars 1978. Son dimensionnement initial défini dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet n°89-1882 du 28 septembre 1989, était de 15 000 équivalents-habitants (eh).

Lors du renouvellement de l'autorisation de rejet par l'arrêté préfectoral n°07-1956 du 7 novembre 2007, le dimensionnement de cette station d'épuration a été revu en fonction des travaux de mise aux normes réalisés par la société Degrémont. Il a été fixé à 12 000 eh soit 720 kg/j de DBO et 1440 kg/j de DCO, le volume journalier admissible est de 3600 m³/j car une partie du réseau est unitaire.

Le rejet s'effectue dans la rivière Tarn classée en zone sensible à l'eutrophisation.

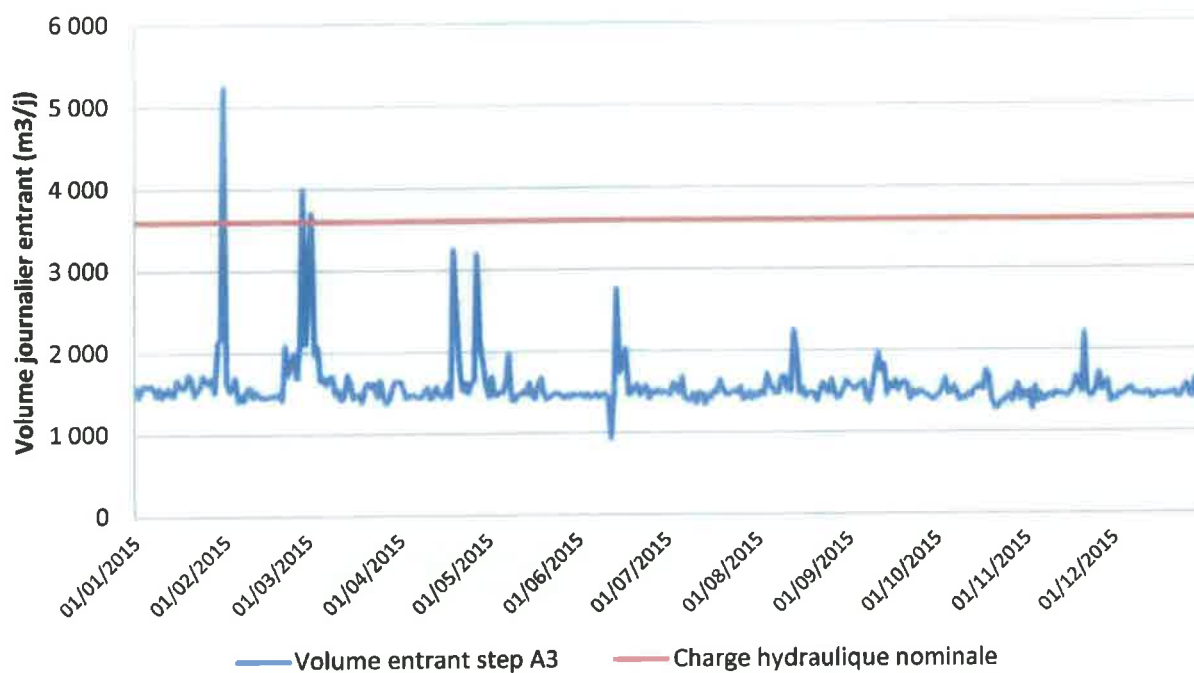
Procédé et équipement de traitement de la station d'épuration :

Procédé :	Boues activées moyenne charge
Prétraitement :	Dégrilleur automatique Dessableur- dégraisseur aéré (Volume : 80 m ³)
Traitement biologique	Bassin d'anoxie (Volume : 580 m ³) Bassin d'aération (Volume : 1120 m ³)
Décantation :	Clarificateur raclé sucé (Volume : 710 m ³)
Traitement des boues :	Déshydratation mécanique à l'aide d'un filtre à bande

II.4.2. Charges entrantes et rendements épuratoires

Charge hydraulique :

VOLUMES MESURES A L'ENTREE DE LA STEP



La capacité nominale hydraulique de la station d'épuration a été dépassée à 3 reprises (contre 8 en 2014) lors de périodes pluvieuses importantes (plus de 20 mm de pluie sur 2 ou 3 jours) durant l'année.

La charge hydraulique moyenne en entrée de la station d'épuration, sur l'année, est de 1576 m³/j (soit -435 m³/j par rapport à 2014) et correspond à 10 507 équivalents habitants soit 561 137 m³ sur l'année (-2900 équivalents habitants par rapport à 2014).

Bilan épuratoire 2015 :

Le bilan épuratoire est réalisé en tenant compte du déversoir d'orage de Saint Martin comme déversoir en tête de station d'épuration. Ce changement de classification entraîne la non-conformité du système de traitement bien que l'épuration réalisée par la station soit très satisfaisante.

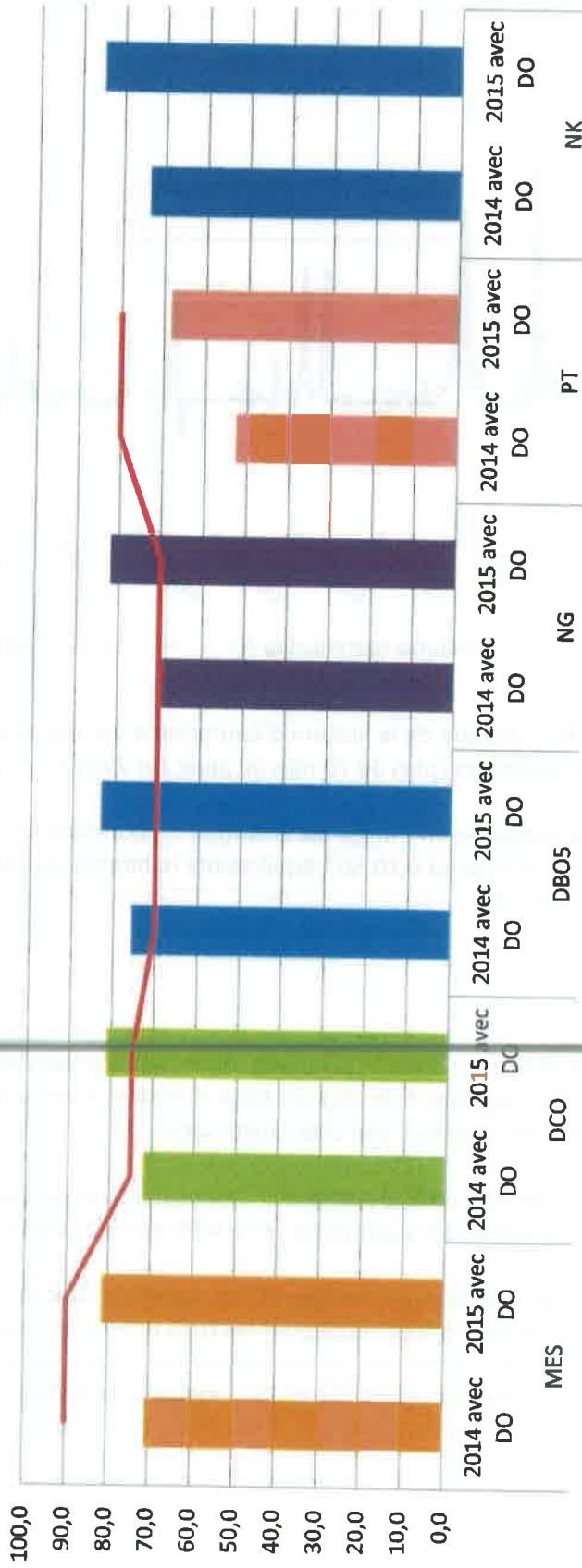
Comme le montrent le tableau et le graphique ci-dessous, les rendements épuratoires sont plus élevés que ceux de 2014 mais celui des matières en suspension reste inférieur aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

De plus, les charges de pollution en entrée et en sortie de station, sont bien inférieures à celles de 2014 (respectivement de l'ordre de -45% et -60% pour les trois principaux paramètres).

La charge de pollution moyenne étant de 6 356 équivalents habitants, contre 10 046 équivalents habitants l'année passée.

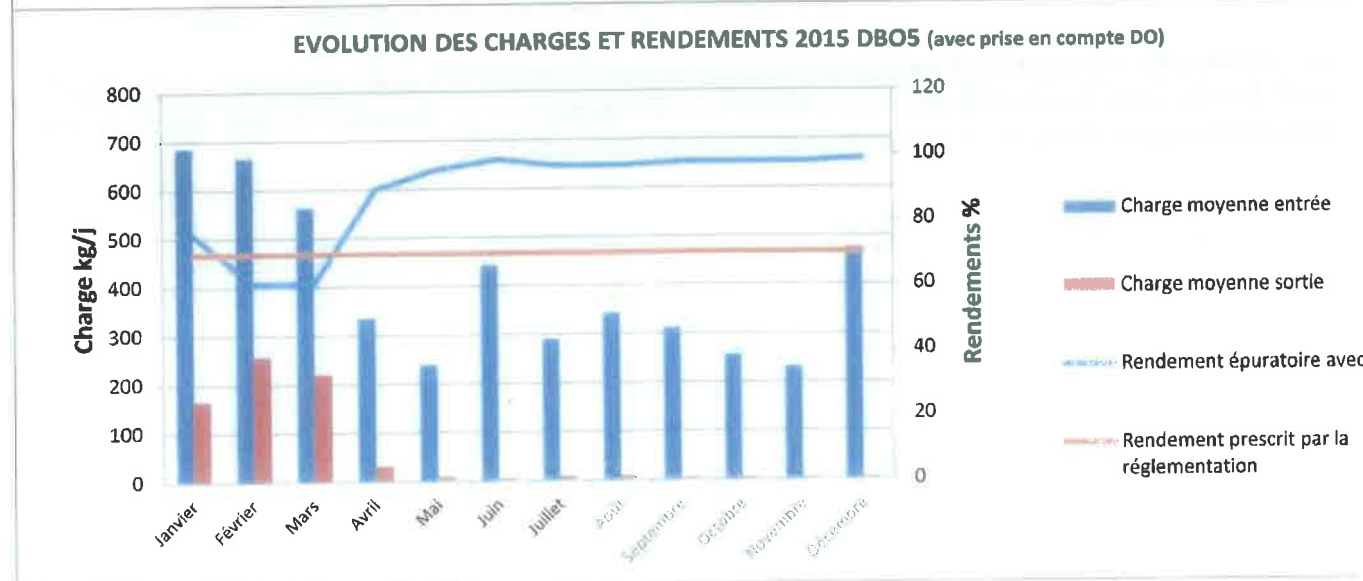
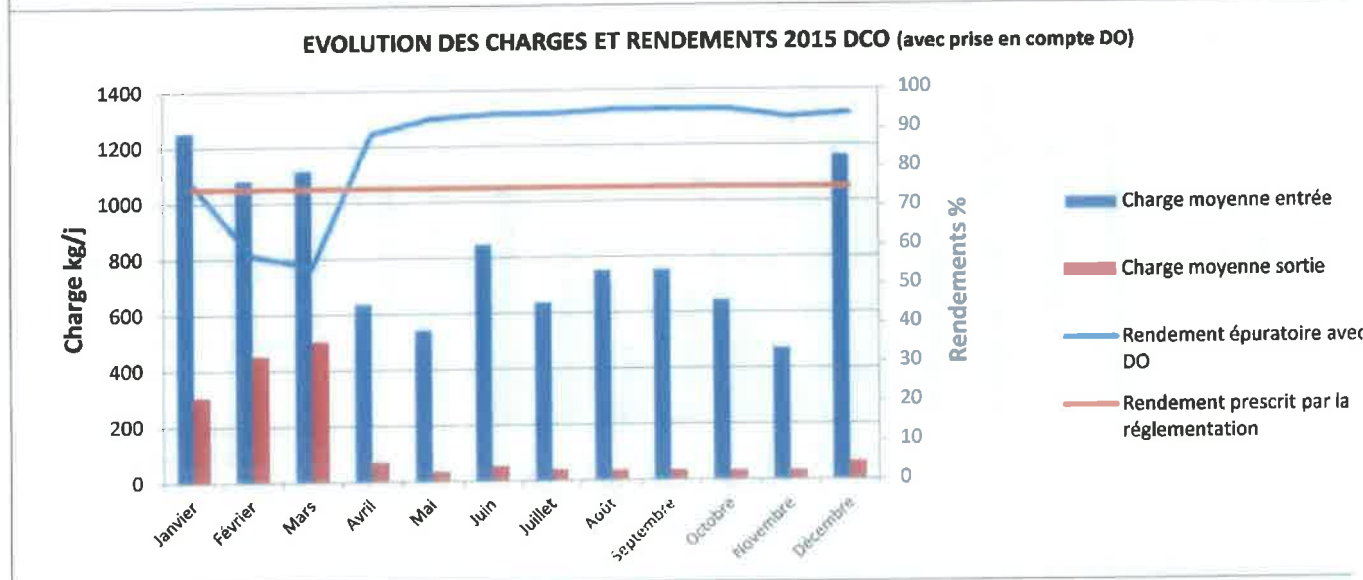
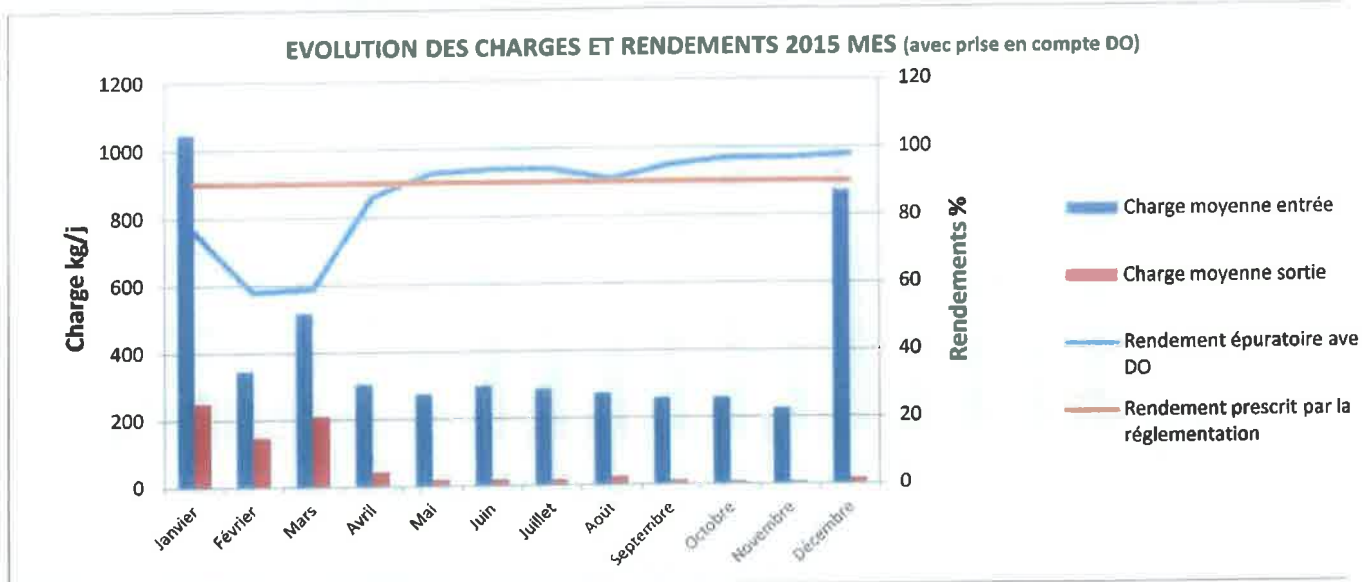
	MES		DCO		DBO5		NG		PT		NK	
	2014 avec DO	2015 avec DO	2014 avec DO	2015 avec DO	2014 avec DO	2015 avec DO	2014 avec DO	2015 avec DO	2014 avec DO	2015 avec DO	2014 avec DO	2015 avec DO
Pollution moyenne entrante (kg/j)	665,0	348,7	1364,6	794,5	709,5	392,7	129,2	99,2	16,8	11,3	129,2	99,2
Evolution pollution entrante (%)		-48%		-42%		-45%		-23%		-33%		-23%
Pollution moyenne éliminée (kg/j)	470,4	283,9	982,1	644,7	537,2	327,3	91,2	81,4	8,8	7,7	95,1	84,2
Pollution moyenne sortante (kg/j)	194,6	64,8	382,4	149,9	172,3	65,4	37,9	17,8	7,9	3,6	34,0	15,0
Evolution pollution sortante (%)		-67%		-61%		-62%		-53%		-55%		-56%
Rendement épuratoire moyen (%)	70,7	81,4	72,0	81,1	75,7	83,4	70,6	82,0	52,6	68,4	73,7	84,9
Rendement prescrit arrêté du 22 juin 2007	90	90	75	75	70	70	70	70	80	80	80	80

EVOLUTION DES RENDEMENTS EPURATOIRES MOYENS

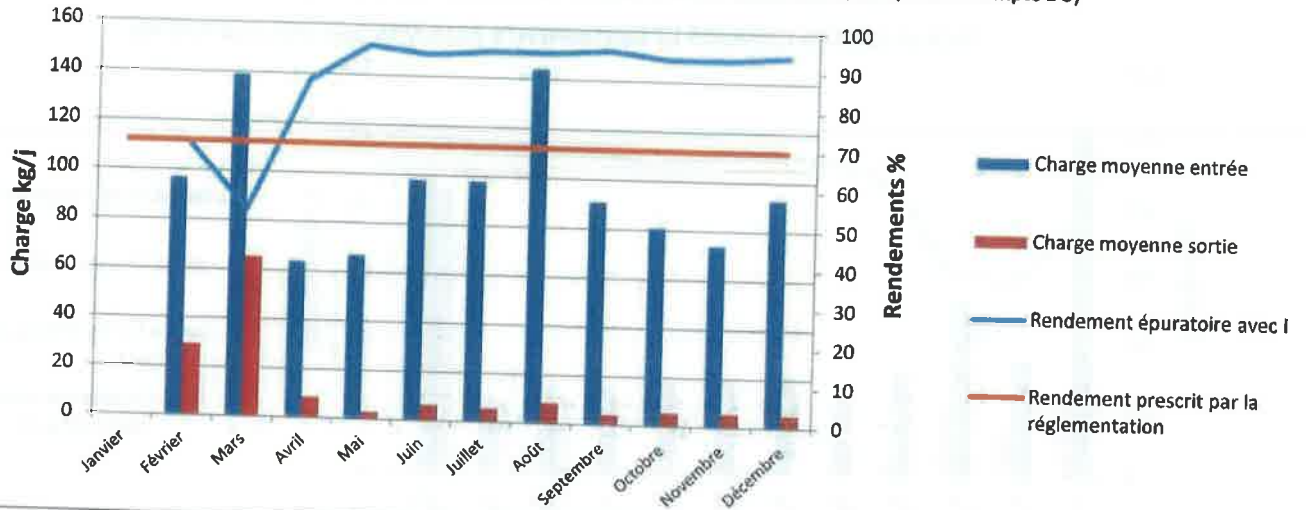


N.B. Les rendements prescrits en NGL et PT s'appliqueraient si la pollution entrante était supérieure à 10 000 eh.

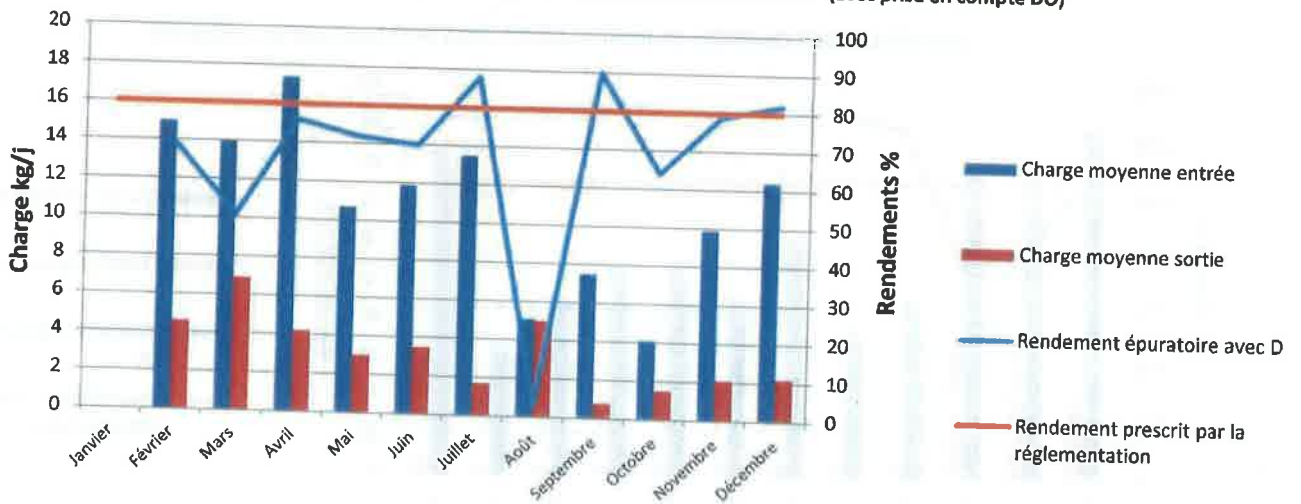
C.2.2 – Evolution mensuelle des charges de pollution et des rendements en 2015 :



EVOLUTION DES CHARGES ET RENDEMENTS 2015 NGL (avec prise en compte DO)



EVOLUTION DES CHARGES ET RENDEMENTS 2015 PT (avec prise en compte DO)



Les charges de pollution reçues à la station d'épuration sont assez variables d'un mois à l'autre.

Les rendements mensuels pour tous les paramètres excepté le phosphore sont satisfaisants à compter du mois de mai, suite à la modification des réglages du fonctionnement du déversoir d'orage réalisé fin avril qui a entraîné une diminution très significative des rejets directs au Tarn.

Il est à noter qu'il sera nécessaire de mettre en place un traitement spécifique du phosphore lorsque la charge polluante entrante sera supérieure à 10 000 eh afin d'améliorer le rendement épuratoire de ce paramètre.

II.4.3. Rejets de la station d'épuration

II.4.3.1. Suivi usuel du rejet

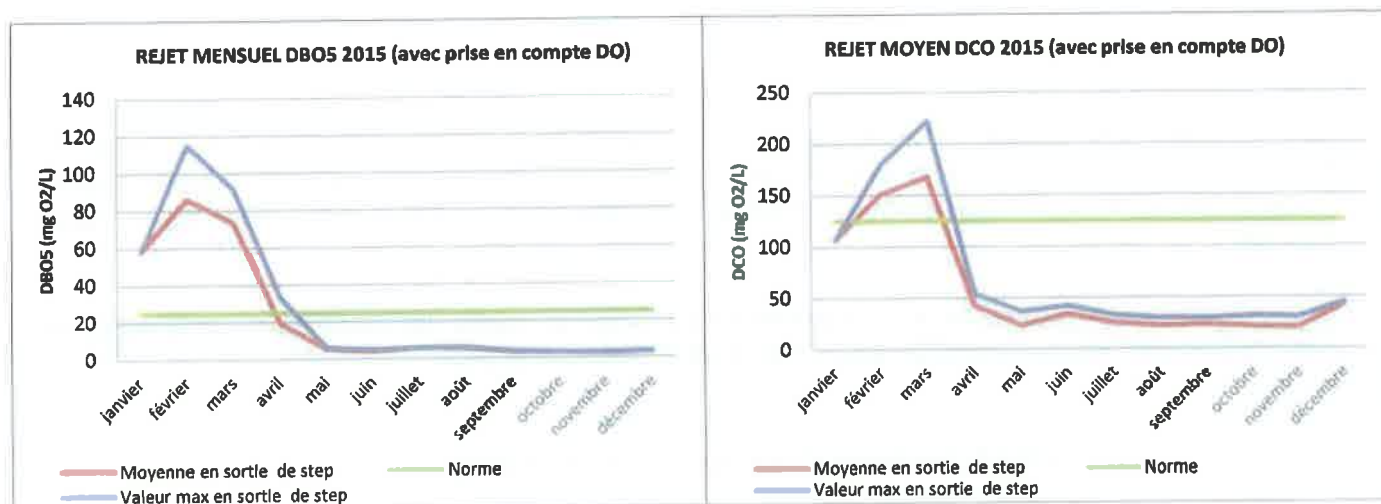
L'arrêté préfectoral n°07-1956 du 7 novembre 2007 relatif à l'autorisation de rejet après traitement des eaux usées générées par l'agglomération de Moissac dans la rivière Tarn détermine les concentrations maximales du rejet suivantes :

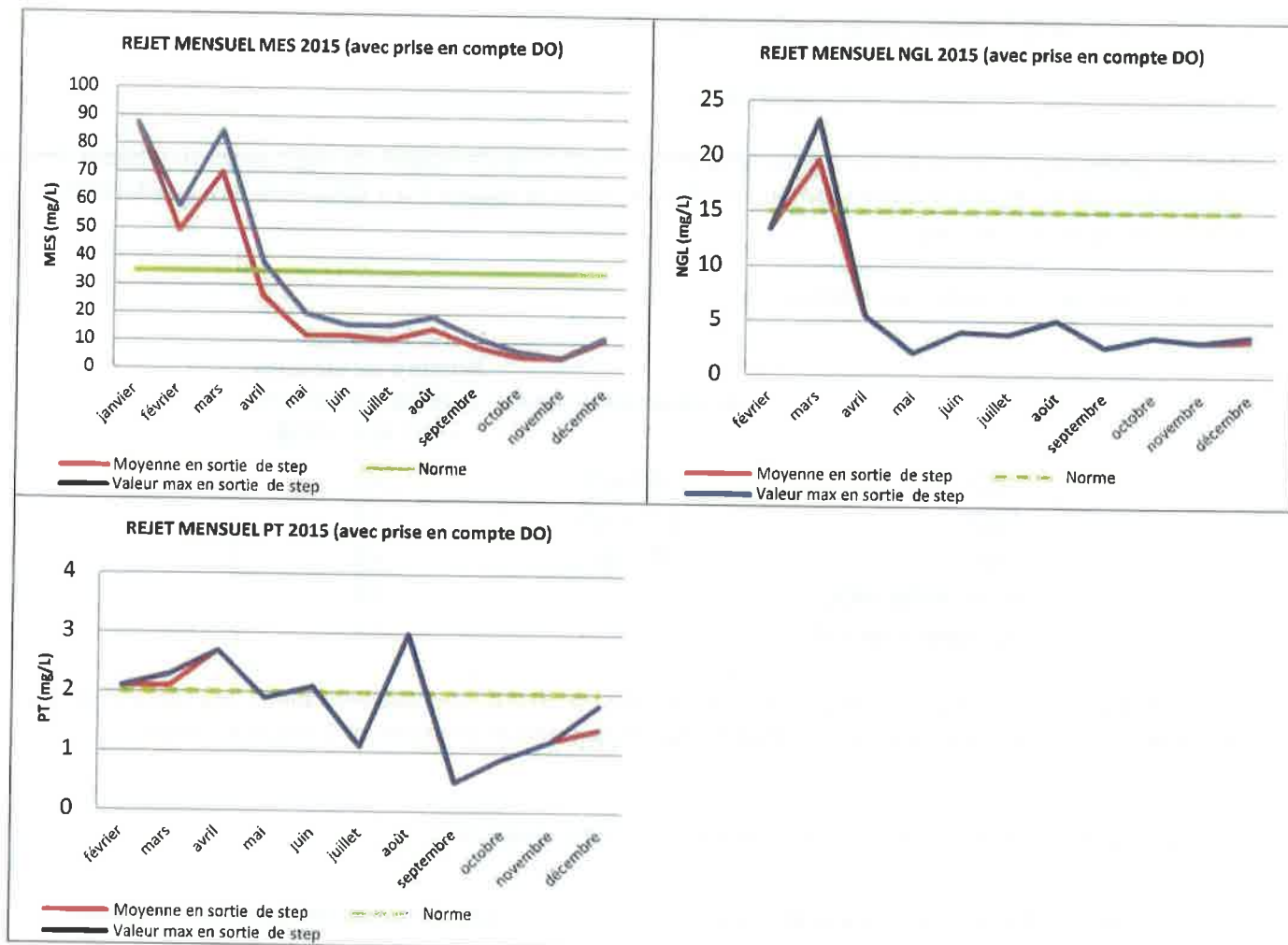
Pollution entrante est inférieure à 10 000 eh :

	Concentration maxi	Nombre de mesures modifié par l'arrêté n°2012073-0009
DBO	25 mg/L	24
DCO	125 mg/L	24
MES	35 mg/L	24
Azote global NGL		12
Phosphore total Pt		12

A titre indicatif, si la pollution entrante était supérieure à 10 000 équivalent-habitant, les concentrations maximales pour l'azote global et le phosphore total seraient respectivement de 15 mg/L et 2 mg/L.

Les graphiques suivants présentent la qualité des rejets de l'année 2015 :





Tous les bilans 24h réalisés en sortie de station d'épuration son conformes. Cependant lorsque les déversements du déversoir d'orage situé en tête de station sont pris en compte, 6 dépassements de la concentration en MES, 2 dépassements en DCO et 7 dépassements en DBO5 sont enregistrés en début d'année.

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau est donc de 75% pour les MES, 71% pour la DBO5 et 92% pour la DCO.

II.4.3.2. Campagne d'analyses des micropolluants

Dans le cadre de l'action de surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées, une campagne initiale d'analyses a été réalisée en 2012 (64 substances déterminées par l'arrêté préfectoral n°2012073-0009 du 13 mars 2012) conformément à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010.

L'arrêté préfectoral n°2012 073-0009 en date du 13 mars 2012 relatif à la surveillance des prévoit la poursuite d'une surveillance régulière sur les années à venir des micropolluants détectés de façon significative. Les services préfectoraux ont confirmé, par courrier reçu le 12 novembre 2013, le suivi des paramètres zinc, cuivre et cadmium pour les prochaines années.

Suite à la parution de la note technique du 19 janvier 2015 relative à la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées, la campagne d'analyse de tous les micropolluants initialement prévue en 2015 n'a pas été réalisée.

Suite à un malentendu avec le prestataire de service seules deux mesures ont été effectuées sur les 3 micropolluants jugés significatifs pour la station d'épuration de Moissac.

Résultats 2015 :

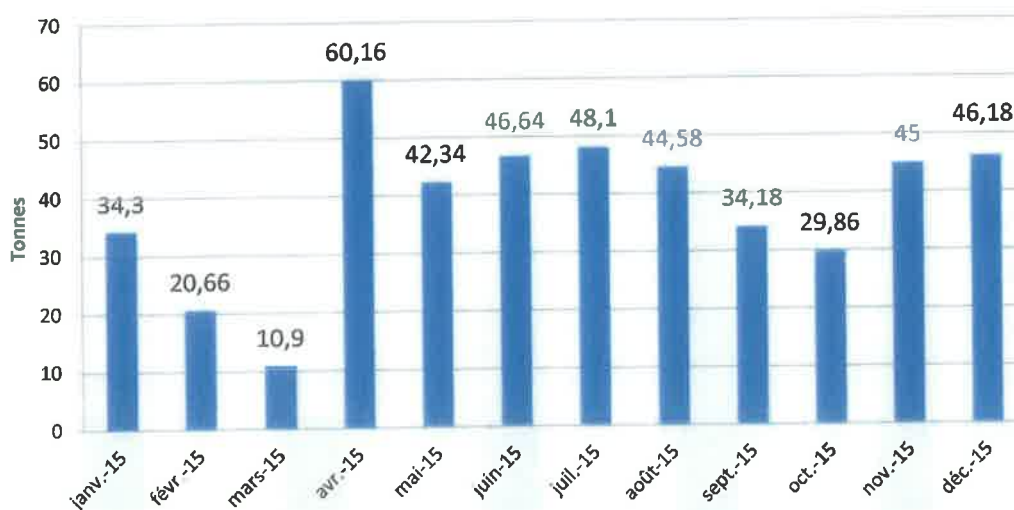
	22/04/2015	24/09/2015
Cuivre (LQ=5µg/L)	10	6
Cadmium (LQ=2µg/L)	1	1
Zinc (LQ=10µg/L)	40	493

Les teneurs en zinc sont entre 4 et 500 fois plus importantes que la valeur limite de référence. La concentration en cuivre dépasse également la valeur limite sur les deux mesures réalisées.

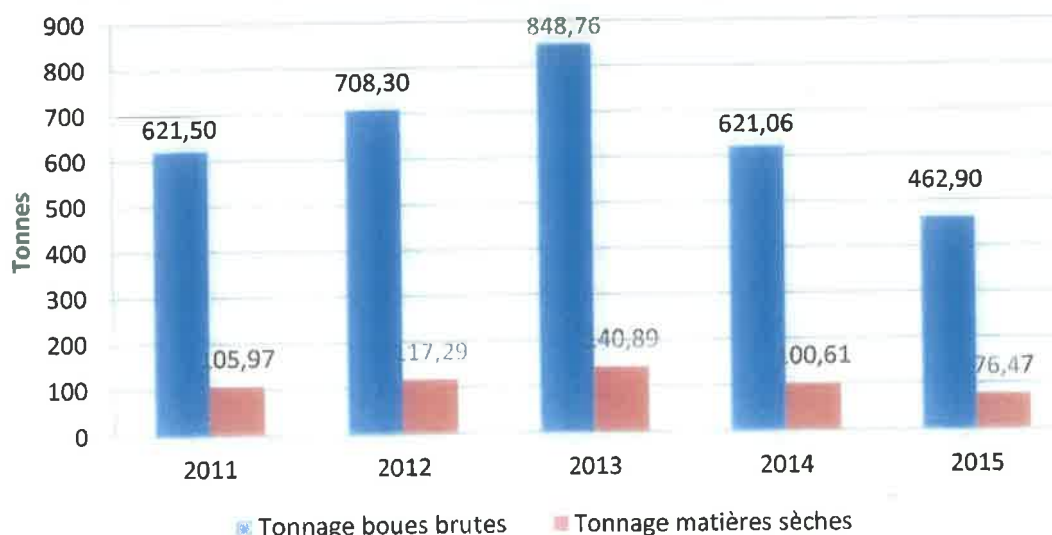
II.4.4. Sous produits

Boues :

PRODUCTION MENSUELLE DE BOUES BRUTES EN 2015



PRODUCTION DE BOUES



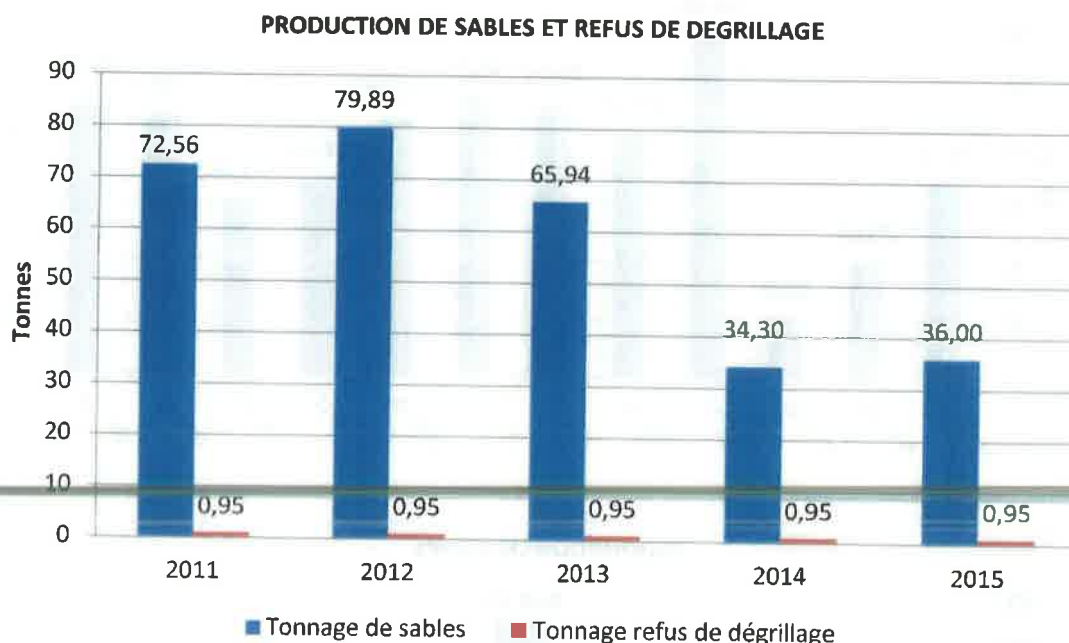
La production de boues brutes est en baisse de 25.5% par rapport à 2014. Ceci s'explique par des dysfonctionnements/pannes survenues sur la filière boue (canalisation de transport de l'effluent jusqu'à la presse partiellement obstruée découverte en mars 2015 (même dose de polymère mais peu d'effluent et un temps de fonctionnement plus long pour remplir la benne de boue), panne moteur flocculateur,...), à un volume d'eau à traiter moins important qu'en 2014 et à une optimisation du taux de boues dans les bassins (sans détériorer le rejet) réalisée grâce à une présence humaine plus importante à la station d'épuration.

La siccité moyenne sur l'année 2015 est de 16.5% contre 16.2% en 2014.

Les boues produites ont été évacuées et traitées à la plate forme de compostage Fertilmagne située au lieu dit Escanecrabes à Maumusson (82120) et gérée par la société TERRALYS jusqu'à mi décembre, puis à la plate forme de compostage Lomagne Compost située au lieu dit Rousseau à Casteron (32380) et gérée par la société SEDE ENVIRONNEMENT.

Du compost normé, utilisé essentiellement en agriculture, a été produit à partir de ces apports sur les deux structures.

Autres sous-produits :



Le tonnage de refus de dégrillage est constant car il est estimé en fonction du nombre de bacs remplis sur l'année.

Le tonnage de sables et graisses est en hausse de 5 % par rapport à 2014. Ce chiffre est également une estimation réalisée en fonction du nombre de pompage effectué pour évacuer ces déchets et les tonnages mesurés en entrée du centre de stockage de la société DRIMM.

Il est à noter que le vidage des déchets, avant évacuation en centre de stockage, dans une benne permettant la récupération de l'eau par l'intermédiaire d'un quai de vidage construit début mai 2013 a permis d'optimiser considérablement la quantité de déchets évacués.

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Tarification et facturation

III.1.1 Collecte et traitement des eaux usées

Le tarif du service assainissement collectif des eaux usées est proportionnel au nombre de mètres cubes consommés. Il n'y a pas de part fixe comme pour l'eau potable, mais deux parts variables :

- La part de la collectivité qui est versée au budget du SIEPA et qui permet à la commune d'exploiter le service. Celle-ci est appelée redevance assainissement.
- La redevance perçue par l'Agence de l'eau Adour Garonne de modernisation des réseaux de collecte.

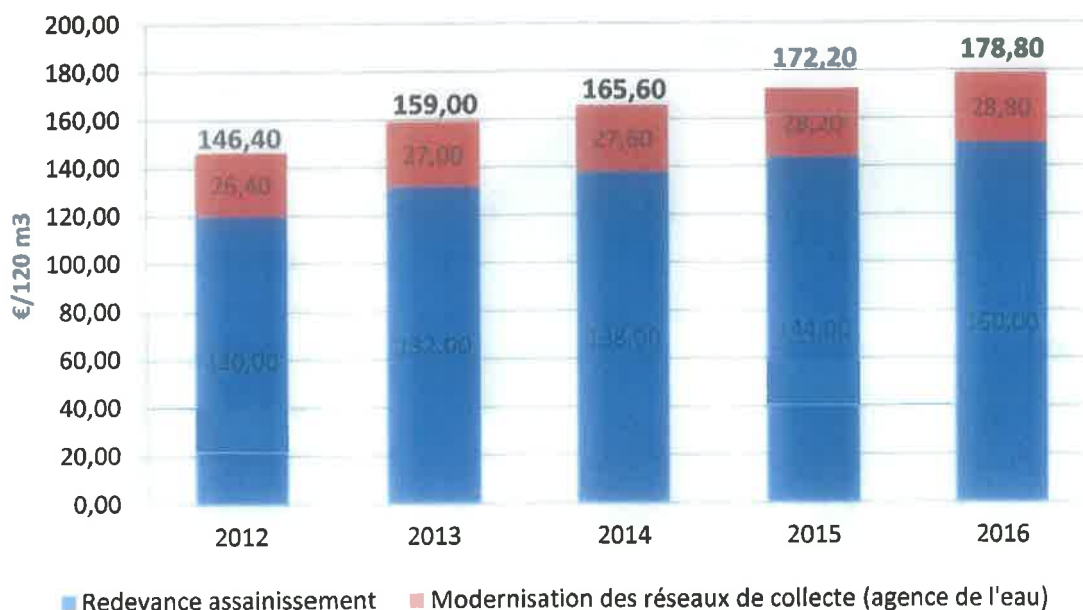
	2012	2013	2014	2015	2016
Redevance assainissement	1	1,1	1,15	1,2	1,25
Modernisation des réseaux de collecte	0,220	0,225	0,230	0,235	0,240
Total unitaire (€/m³)	1,22	1,325	1,38	1,435	1,49
Variation par rapport à l'année précédente	2,01%	8,61%	4,15%	3,99%	3,83%

Le montant de la redevance assainissement a augmenté durant l'année 2015 de 4.2%.

Le montant global du mètre cube assujetti a, quant à lui, augmenté de 3.839 % cette année du fait de l'augmentation précédemment citée et de l'augmentation de 2.13% de la redevance « modernisation des réseaux de collecte ».

Pour une consommation moyenne de 120 m³ annuelle, le coût de l'assainissement des eaux usées est de 172.20 € au 1er janvier 2015 et de 178.80 € au 1er janvier 2016 comme le montre le graphique suivant.

COUT DE L'ASSAINISSEMENT



III.1.2. Branchement et Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Les tarifs de la participation au financement de l'assainissement collectif sont les suivants :

	Tarifs PFAC fixés par la délibération n°14 du 24 janvier 2014 en euros/m ² de plancher
Bâtiment à usage d'habitation et annexes neuves	15.00
Locaux d'activité industrielle, artisanale, bureaux et entrepôts	2.00
Locaux commerciaux	2.00
Hébergement hôtelier	5.00
Bâtiment agricole ou forestier	2.00

La participation aux frais de branchement est de 1300 € (délibération n°14 du 14 janvier 2014).

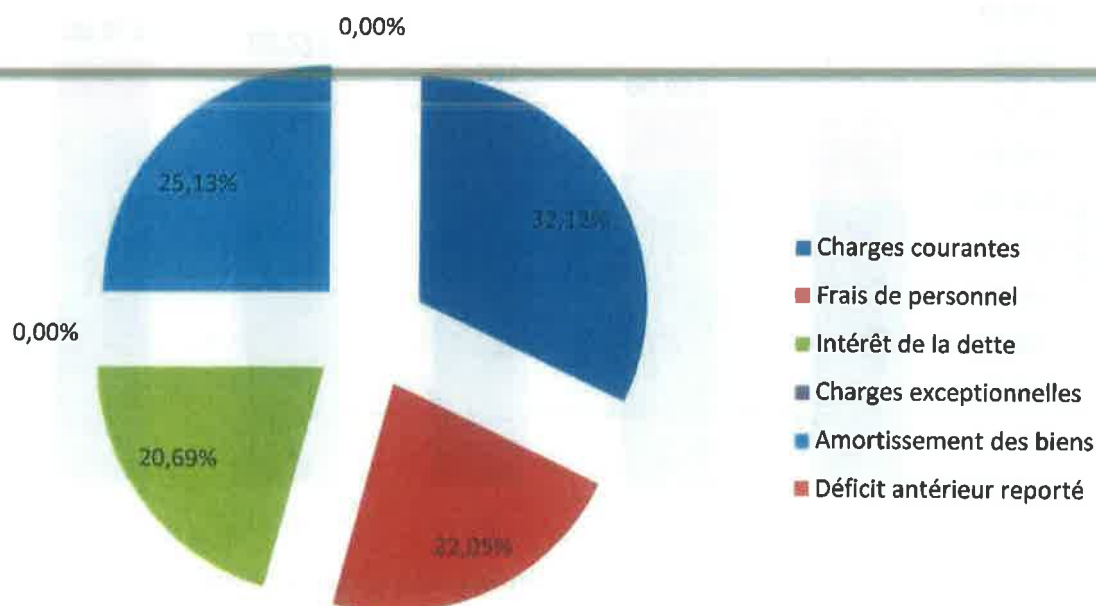
III.2. Réalisations budgétaires 2015

III.2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2015 respectivement à 634 806.24 et 608 388.97 euros, établissant de ce fait un déficit de 26 417.27 euros.

Les dépenses :

VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015



Les dépenses se répartissent comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015
Charges courantes	189 857,88	204 292,39	222 006,44	179 387,85	203 920,22
Frais de personnel	95 437,99	98 515,46	100 746,64	100 808,27	139 997,83
Intérêt de la dette	60 000,23	55 327,35	53 805,94	76 128,25	131 354,20
Charges exceptionnelles	0,00	29,40	0,00	49 104,69	0,00
Dépenses réelles d'exploitation	345 296,10	358 164,60	376 559,02	405 429,06	475 272,25
Amortissement des biens	164 551,16	165 011,54	167 635,00	162 350,00	159 533,99
Dépenses d'ordre	164 551,16	165 011,54	167 635,00	162 350,00	159 533,99
Déficit antérieur reporté			6 887,60	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement	509 847,26	523 176,14	551 081,62	567 779,06	634 806,24

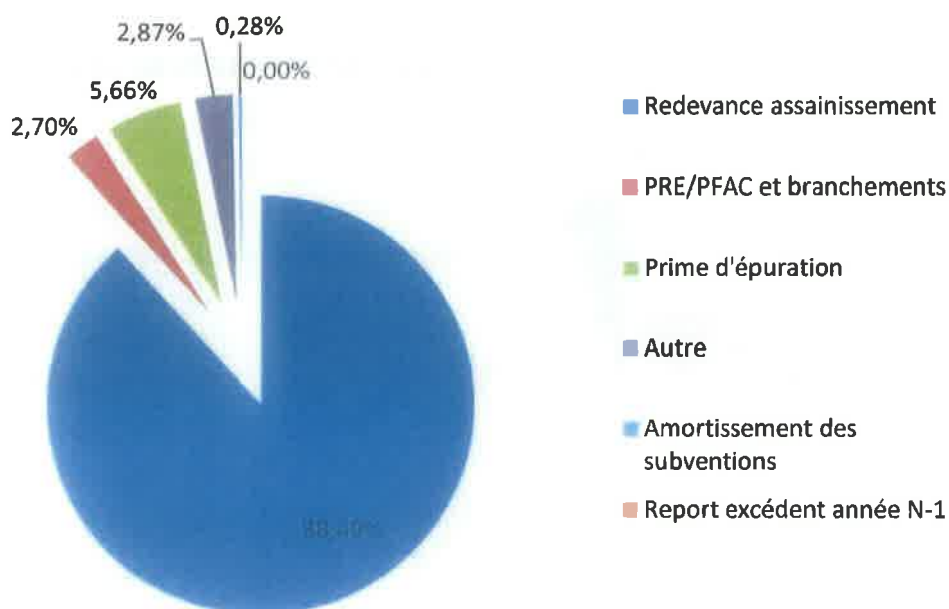
Les dépenses réelles d'exploitation ont augmenté de 17.2 %. Cela s'explique par l'augmentation des charges courantes (+13.7%) du fait principalement de la campagne de nettoyage du réseau unitaire réalisée en centre ville suite à l'orage du 31 août et de l'augmentation de l'intérêt de la dette (+72.5%) induit par le refinancement d'une partie de la dette.

L'amortissement des biens a, quant à lui, légèrement diminué -1.7%.

Globalement les dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de 11.8 % par rapport à 2014.

Les recettes :

VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015



Les recettes réelles d'exploitation sont liées aux produits de l'activité du service de l'assainissement. Elles proviennent en grande partie de la redevance assainissement facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé.

	2011	2012	2013	2014	2015
Redevance assainissement	428 424,02	444 898,36	457 505,66	481 986,32	538 375,86
PRE/PFAC et branchements	39 112,42	13 269,65	12 840,00	12 107,80	16 406,26
Prime d'épuration	30 319,00	28 890,00	29 817,00	37 366,00	34 438,00
Autre		431,61	94,27	10 239,85	17 448,85
Recettes réelles d'exploitation	497 855,44	487 489,62	500 256,93	541 699,97	606 668,97
Amortissement des subventions	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00
Recettes d'ordre	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00
Report excédent année N-1	39 347,96	27 078,92	0,00	0,00	0,00
Total recettes de fonctionnement	538 923,40	516 288,54	501 976,93	543 419,97	608 388,97

La redevance assainissement progresse de 11.7 % entre 2014 et 2015 du fait de l'augmentation de la redevance pour l'année 2015.

Les recettes relatives à la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) et aux branchements ont augmenté de 35.5 %. En effet, la PFCA est à payer une fois le raccordement au réseau collectif effectué et non plus à l'obtention du permis de construire. D'où un décalage constaté pour les recettes.

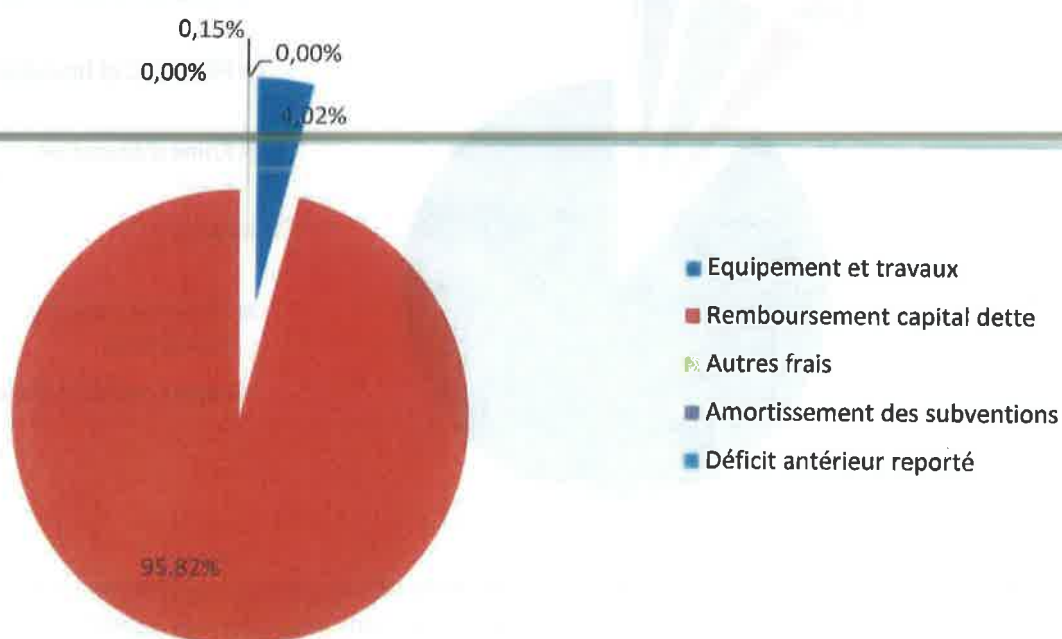
La prime pour épuration versée par l'agence de l'eau a diminué de 7.8% par rapport à 2014. Les recettes ont globalement augmenté de 12% par rapport à 2014.

III.2.2. Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2015 respectivement à 1 110 471.63 et 1 168 073.02 euros, établissant de ce fait un excédent de 57 601.39 euros.

Les dépenses :

VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015



Les dépenses d'investissement, en 2015, proviennent à plus de 95% du remboursement de la dette et à 4% des dépenses pour travaux et équipement.

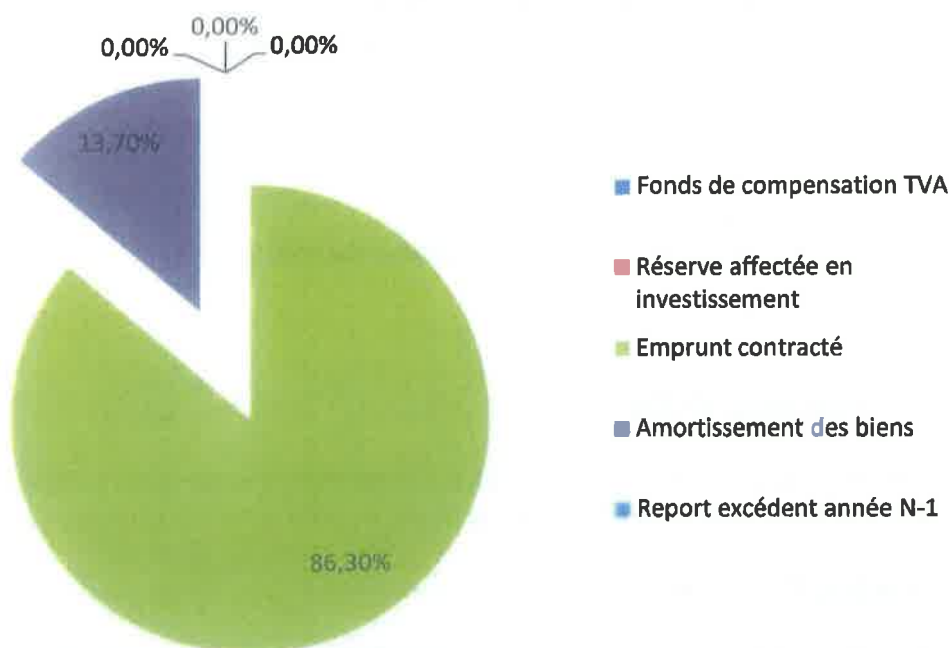
	2011	2012	2013	2014	2015
Equipement et travaux	20 819,75	157 059,58	179 297,96	44 694,14	44 661,30
Remboursement capital dette	123 297,00	130 312,00	129 464,76	124 725,54	1 064 090,33
Autres frais	750,00	0,00	0,00	5 383,56	0,00
Dépenses réelles	144 866,75	287 371,58	308 762,72	174 803,24	1 108 751,63
Amortissement des subventions	1 719,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00
Dépenses d'ordre	1 719,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00
Déficit antérieur reporté	239 719,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	386 304,88	289 091,58	310 482,72	176 523,24	1 110 471,63

Globalement les dépenses d'investissement ont considérablement augmenté par rapport à 2014 du fait du refinancement d'une partie de la dette réalisé.

A noter qu'il n'y a pas de déficit antérieur reporté comme en 2015.

Les recettes :

VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015



Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015
Fonds de compensation TVA	35 422,79	105 154,14	3 339,43	0,00	0,00
Réserve affectée en investissement	53 756,46	1 996,22	0,00	30 986,56	0,00
Emprunt contracté	200 000,00	0,00	120 000,00	547 500,00	1 008 000,00
Recettes réelles	289 179,25	107 150,36	123 339,43	578 486,56	1 008 000,00
Amortissement des biens	164 551,16	165 011,54	167 635,00	162 885,00	160 073,02
Recettes d'ordre	164 551,16	165 011,54	167 635,00	162 885,00	160 073,02
Report excédent année N-1		67 424,53	50 494,85	0,00	0,00
Total recettes d'investissement	453 730,41	339 586,43	341 469,28	741 371,56	1 168 073,02

Globalement les recettes ont beaucoup augmenté par rapport à 2014 du fait de l'emprunt de 1 008 000,00 euros contracté en 2015 afin de refinancer une partie de la dette.

Pour rappel, l'excédent de l'année 2013 du budget annexe assainissement de la commune de Moissac a été intégré au budget du SIEPA en réserve affectée.

III.3. Perspective d'investissement à compter de 2016

Le réseau d'assainissement

- 2016 :
- Extensions de réseaux côte de Landerosse et chemin de Malengane
 - L'acquisition d'un logiciel de supervision afin d'accroître la connaissance du fonctionnement du réseau et des postes de relevage (détection arrivée d'eau claire éventuelle, capacité des pompes suffisante ou non,...)
 - Diagnostic du réseau en vue de la réalisation d'un programme de renouvellement/réhabilitation conformément à la réglementation en vigueur
 - Renouvellement pompes et travaux sur réseau (rue Bourdelle, Chemin Gal de Merle,..)
- 2017-2020 :
- Extension du réseau et raccordement de la zone commerciale du Luc nord et ouest suivant le développement de cette dernière
 - Travaux sur réseau et renouvellement de matériels

La station d'épuration

- 2017-2020 :
- Renouvellement de matériels
 - Création d'un bassin d'orage à St Martin si nécessaire

III.4. L'état de la dette

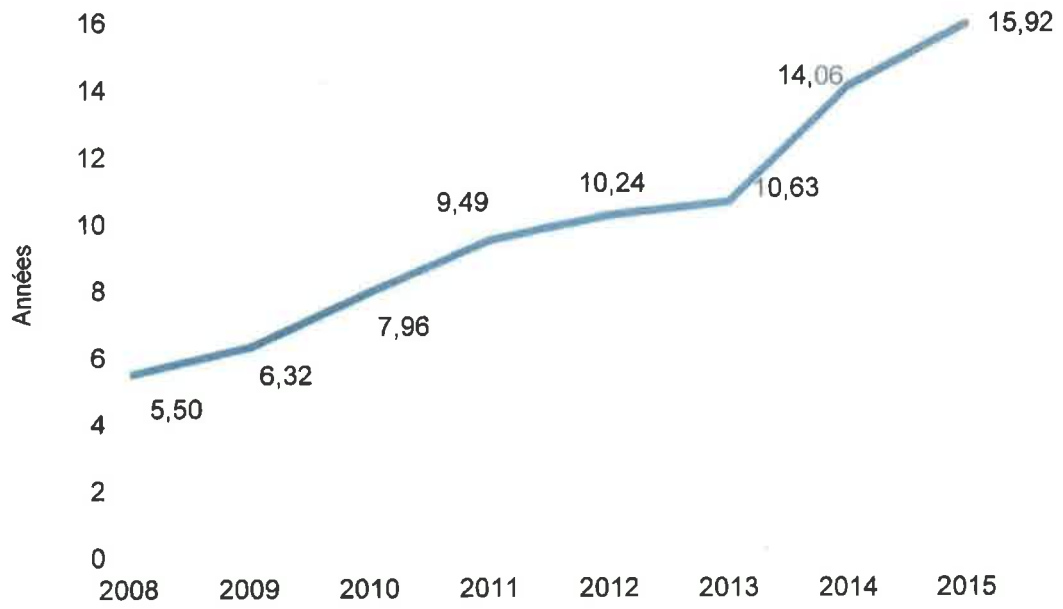
L'encours de la dette au 21 décembre 2015 s'élève à 2 091 746.30 euros soit + 9.1% par rapport à 2014 du fait de l'emprunt effectué pour refinancer une partie de la dette (cf. l'état de la dette en annexe).

La durée d'extinction de la dette :

Cet indicateur permet de calculer la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'assainissement si la commune affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La durée d'extinction de la dette est en constante augmentation depuis 2008 avec une hausse pour l'année 2015 de 13.2% par rapport à 2014 du fait de l'emprunt de 1 008 000€ contracté pour refinancer une partie de la dette.

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE



ANNEXES

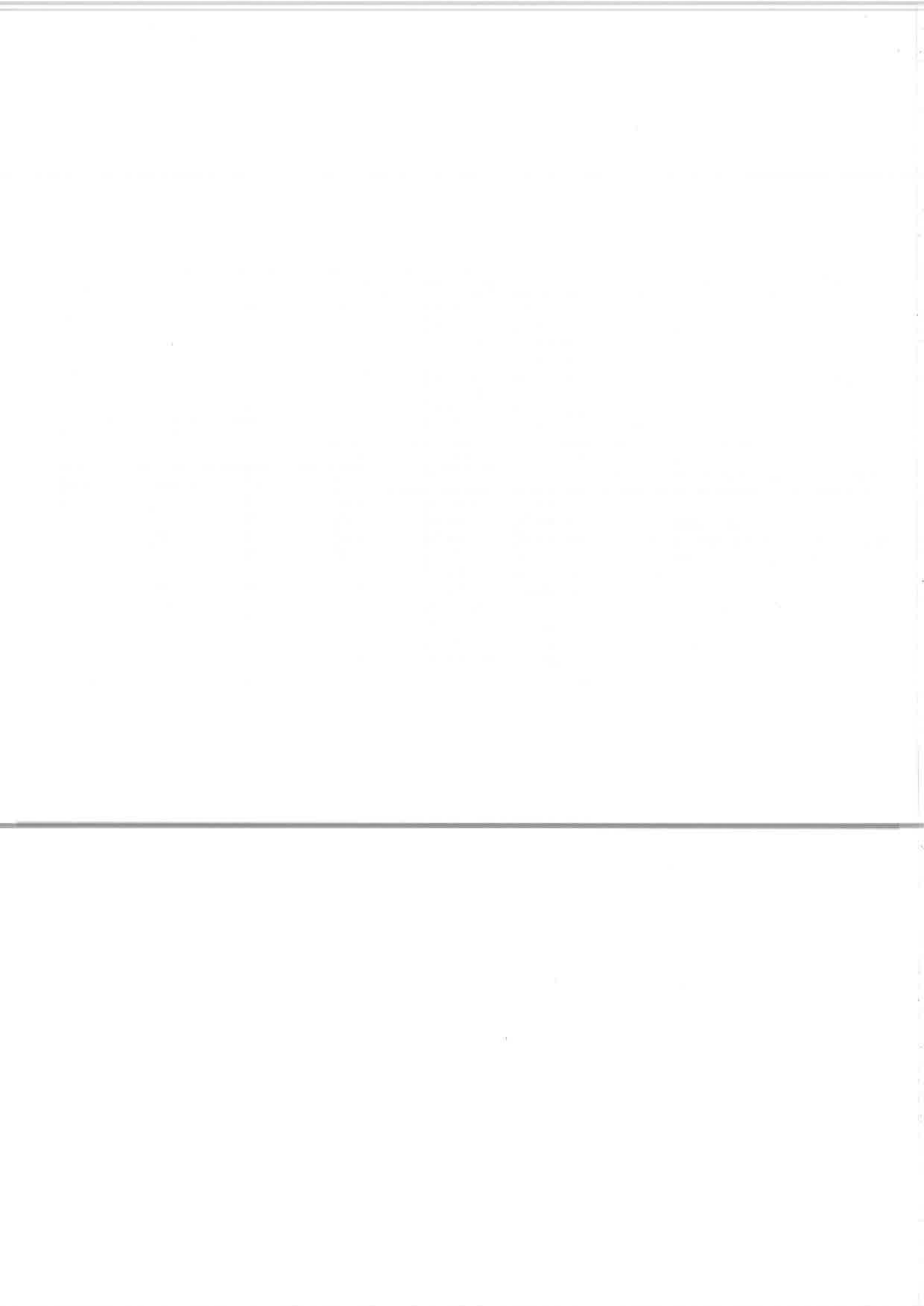
Annexe 1 : Etat de la dette

Annexe 2 : Rapport de l'Agence de l'eau

ETAT DE LA DETTE PAR SERVICES

Date : 31/12/2015

SERVICE	Capital global à l'origine	Restant dû global au 31/12/2015	Montants à payer du 31/12/2015 au 31/12/2015			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
ASSAINISSEMENT MOISSAC		209174,63	1 602,27	1 018,21	0,00	2 620,48
5150755 - ASSAIN N407 5150755	167 693,92	15 745,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2001184 - 2001184 - ASSAIN N414	358 200,00	31 728,42	0,00	0,00	0,00	0,00
8599208518 - ASSAIN N416 - 8599208518	530 000,00	360 934,12	0,00	0,00	0,00	0,00
07053390 - ASSAIN N417 - 07053390	200 000,00	146 938,32	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSAIN N41 - ASSAIN N418	120 000,00	109 191,01	1 602,27	1 018,21	0,00	2 620,48
324 413 - PRET MULTIBUDGET	68 021,96	50 542,24	0,00	0,00	0,00	0,00
MON503903E - EMPRUNT 2015 POUR REFI	1 400 000,00	1 376 666,67	0,00	0,00	0,00	0,00
LIZAC ASSAINISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00
LIZAC1 - TRANSFERT PRET LIZAC	344 215,29	312 640,73	0,00	0,00	0,00	0,00
SERVICE DE L'EAU MOISSAC			0,00	0,00	0,00	0,00
5150865 - EAU N334	22 867,35	2 147,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2001185 - 2001185 - EQUIPEMENT	61 000,00	5 403,22	0,00	0,00	0,00	0,00
204981 - MON204981EUR/0208706/001	154 265,00	40 256,19	0,00	0,00	0,00	0,00
23337902 - EAU N337 302053456	45 735,00	12 145,90	0,00	0,00	0,00	0,00
MON223882E - EAU N338 MON223882EUR	193 192,02	85 119,57	0,00	0,00	0,00	0,00
7243210 - EAU 2007 - 001	500 000,00	351 653,35	0,00	0,00	0,00	0,00
324 413 - PRET MULTIBUDGET	68 021,96	50 542,24	0,00	0,00	0,00	0,00
194913 - CREDIT RELAIS USINE EAU POTAI	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4355605 - EMPRUNT USINE DE L EAU	500 000,00	481 767,64	0,00	0,00	0,00	0,00
CO8565 - PRET BEI USINE DE L EAU	1 800 000,00	1 785 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX			1 602,27	1 018,21	0,00	2 620,48

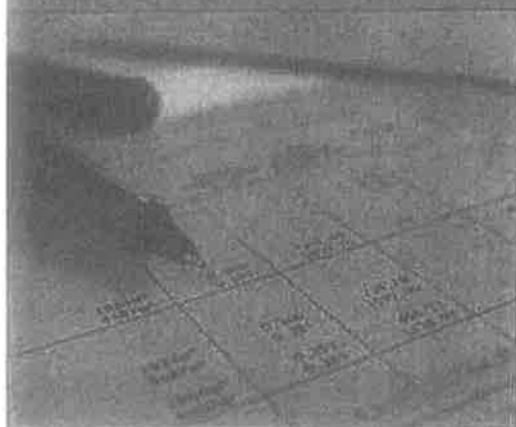




L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2015, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 257 M€ dont 212 M€ en provenance de la facture d'eau.

* En 2014, la redevance prélèvement collectif des redevances industrielles (RRI) des collectivités locales a été de 20,15 M€, une somme de 10,15 M€ a été versée par les collectivités locales à l'agence de l'eau pour la redevance.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs pour 100 € perçus)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Adour-Garonne, ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2015 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 12 nouvelles stations d'épuration de plus de 2000 Équivalents Habitants (EH) ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 127 000 EH.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Arnoult, Chancelée, Coulonge-St Hyppolyte et Civray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2015, près de 36 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 56 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2015, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau dont l'état est jugé dégradé.
- La réduction des pollutions a ainsi porté en 2015 :
 - sur plus de 1 740 tonnes de DCO*
 - sur près de 2,4 tonnes de substances dangereuses.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 34 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 35 projets de solidarité ont été soutenus dans 19 pays différents.

* Demande Chimique en Oxygène.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

Le cadre d'identité
du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561363738
Fax 0561363728

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

➔ QUELS POISSONS PEUENT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES
DE L'EAU

